

ÉDITIONS GALAAD

Inquisitiô

(Le message des trois anges) tome II

*La réalité de l'attaque de la petite corne de
Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps
de la prophétie. Partie historique*

(Version revue et complétée – réédition)

**Livret 2 : Le repos dominical du dimanche, jour à la gloire
de « l'Éternel Dieu » ou du « dieu soleil »**

*1^{re} édition collector : l'Amour des Cieux
pour le salut du peuple chrétien*

IMPORTANT :

Livre gratuit ne peut être vendu.

Kenny Ronald MARGUERITE

Table des matières

° 1 – Présentation des livrets.....	6
- 1.1. Contenu des livrets :.....	11
° Héritage de sang et d'infamie.....	13
° 2 – Le repos dominical du dimanche, jour à la gloire de « l'Éternel Dieu » ou du « dieu soleil ».....	14
- 2.1. Le musellement du témoin fidèle en vue d'établir l'infamie du mystère de l'iniquité.....	33
- 2.2. Le cheval de Troie du repos dominical, institué par la dominante des nations.....	39
- 2.3. Les bases du repos dominical qui fut acté par le saint chevalier félon.....	45
- 2.4. Héritage dominical approximatif légué à la chrétienté.....	51
° 3 – Une lumière pour l'avenir.....	60
° 4 – Présentation du livre "Inquisitiô (Le message des trois anges) tome III, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique"	77

Remerciements à mon amie Mme Nicole MARIE-LOUISE

Avant de vous parler d'elle, j'aimerais vous inviter à faire un arrêt afin de vous présenter une réalité qui est directement liée au texte de [*Romains 13 verset 7*].

Ce texte nous invite, entre autres, à rendre l'honneur à qui il doit revenir. Sur la base de ce texte, je m'en vais vous parler de mon amie Nicole, et pour ce faire, je vous dirais qu'elle a collaboré à tous mes livres, dont celui-ci, en donnant une forme à mes mots et en magnifiant mes idées sans les altérer.

C'est elle qui donne un sens à mes idées et parvient à retranscrire fidèlement ma pensée en lui donnant un ton plus léger.

Pourtant, elle a œuvré, et œuvre encore, tout en sachant que ces livres seront offerts gratuitement au format numérique.

L'aide précieuse qu'elle m'apporte n'est donc pas intéressée, car elle agit uniquement par amour de Dieu, par passion pour l'écriture et pour me soutenir.

En retour, pour tout ce temps accordé gracieusement, je vous demande de la porter, ainsi que sa famille dans la prière et que votre bénédiction leur soit accordée, au nom puissant de Jésus-Christ notre Seigneur et maître.

**Hommage à ma mère,
Mme Jenny Christina MARGUERITE,
née PIERRE à Castries SAINTE LUCIE**

A toi qui m'as donné la vie. A toi qui m'as couvert de ton amour inconditionnel à tous les instants. Aujourd'hui, tu n'es plus là, ma petite maman chérie, le Seigneur t'a rappelée à lui. Je veux dédier ce livre à ta mémoire.

Je garde de toi l'image d'une femme déterminée, d'une "lionne", cependant tu étais aussi pleine de douceur et l'abnégation était ta seconde nature. Tu étais une artiste née, transformant les moindres choses en des œuvres admirées de tous.

Toujours enjouée, tu insufflais la joie et la bonne humeur à ceux que tu croisais. Pleine de bienveillance, tu étais toujours prompte à apporter ton secours en cas de tristesse et de découragement. S'il fallait égréner toutes tes qualités, il me faudrait des pages.

Pour tout résumer, je te comparerais à un astre radieux en ce monde. Tu seras, je le crois, en Jésus-Christ, une étoile édénique et éternelle. Tes oeuvres de miséricorde, si nombreuses, sont en conformité avec [Jacques 2 versets 12-13], le garant de ta vie éternelle en Jésus-Christ.

Puissions-nous tous, nous inspirer de la vie de ma maman afin de ne pas avoir à rougir quand notre dernière heure arrivera, et quand nous devons nous présenter devant notre créateur ! J'ai foi qu'au retour de Jésus, ma petite maman chérie se réveillera scellée par le Saint Esprit. Ma grande espérance est une vie éternelle auprès de Christ.

Puisse le Seigneur te bénir ma tendre maman et te rendre au centuple tout ce bien que tu as semé sur la terre, en t'accordant dans son royaume à venir, pendant les siècles d'éternité, une place d'honneur. Ma petite maman chérie, je t'aime et que je t'aimerai éternellement en Jésus-Christ.

ÉDITIONS GALAAD



*La culture est le levier permettant
aux Hommes de prétendre à
l'excellence.
Ne la négligeons pas.*

(De plume et d'action)

Copyright © 2023 ÉDITIONS GALAAD
Californie 97232 Le LAMENTIN (MARTINIQUE)
<http://kenny-ronald-marguerite.com>

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits
et responsable du contenu de ce livre.

1 Présentation des livrets

Pour introduire ce livre, je vous dirais que dans ces lignes vous allez découvrir l'une des entités les plus puissantes et sanguinaires que la terre ait portée, et porte encore.

Cet être inique a fait, en toute impunité couler, durant des siècles, des fleuves de sang, d'une myriade de martyrs, pour la raison suivante, celle de rejeter son dogme pour n'observer que la parole de Dieu.

Par ces lois, cet être abominable a pu martyriser, tuer, spolier, tous les contrevenants, tout particulièrement les Juifs et une partie bien spécifique du peuple chrétien. Nous le découvrirons !

Il fut le premier à installer des camps de concentration, pour parquer les Juifs comme du bétail. Il les a non seulement spoliés de leurs biens mais aussi de leur dignité en les obligeant à s'habiller d'une certaine façon qui les discriminait.

Il a aussi interdit aux Juifs d'avoir la carrière qu'ils souhaitaient, les condamnant à la vente de vieux chiffons...

En rétribution, « *la sentence* » que les nations lui ont infligée pour ces actes innommables, et sanglants a été de lui offrir un culte digne d'un « *dieu* ».

Les chefs d'État le révèrent et se soumettent à lui. Certainement en serez-vous sidéré ! En outre, bien qu'elle soit censée ne plus avoir de pouvoir politique, vous découvrirez comment ces décrets moyenâgeux, continuent à être la base des lois de certains pays.

Par ces lois, cette entité religieuse continue, en ce siècle, entre autres, dans un pays comme la France qui est une république censée s'être émancipée des lois religieuses, à martyriser ceux qui n'ont pas la même base doctrinale, donc de foi, qu'elle.

Venez découvrir cette réalité et bien plus encore.

Pour poursuivre, je vous dirais que l'impact que nos parents, nos tuteurs et autres enseignants spirituels peuvent avoir sur nous peut être un puissant moteur pour l'idolâtrie.

Ces personnes en qui nous avons toute confiance, sont souvent à la base de la mise en place de doctrines antibibliques, qu'ils nous ont enseignées et que l'on finit par pratiquer comme étant « *parole d'évangile* » alors qu'en fait, il n'en est rien.

Cette réalité est celle que vivent en ce siècle un très grand nombre de chrétiens qui pratiquent des rites religieux qui semblent venir du Seigneur, mais qui n'ont aucune fondation biblique.

Nous décrypterons donc les doctrines iniques, instituées depuis le balbutiement de la chrétienté moderne et qui, sous couvert de la foi, sont destinées non pas à glorifier Dieu, mais l'ennemi de nos âmes.

Nous allons ainsi, prendre connaissance de ces doctrines païennes qui ont infiltré la chrétienté et qui sont devenues la base doctrinale du plus grand nombre de chrétiens. Certaines d'entre elles sont si bien ancrées dans les mœurs et les coutumes du peuple de Dieu, qu'elles ont fini par être considérées comme étant des enseignements divins.

Cela est vrai pour des objets de cultes, pratiqués soit au quotidien, soit dans les lieux de culte, mais cela est aussi vrai pour des prières que nous adressons à des personnes qui, bien qu'ayant été de grandes vertus sont maintenant décédées.

Nous irons aussi à la rencontre de certains titres des plus éminents que portent certains hommes religieux et nous verrons que les bases même sur lesquelles sont instituées ces consécrationes sont païennes, donc ne viennent pas du Seigneur.

Il en est de même pour tous ces objets de culte et ces grandes figures vers qui vont les prières de millions de chrétiens.

L'origine de ces choses remonte au culte romain païen qui a été légué au travers des siècles à la chrétienté.

Le plus triste dans l'histoire est que bien des chrétiens continuent à pratiquer ces doctrines, ignorant totalement que les textes prophétiques les présentent comme venant de Satan.

En le découvrant certains d'entre vous seront, je le crois, dans un grand étonnement, notamment ceux qui avaient jusque-là pratiquer ces doctrines en toute bonne conscience, pensant servir le Seigneur.

Pratiquer de telles choses nous rend idolâtres devant le Seigneur, et leur finalité sera que nous serons rejetés par lui, ce qui nous rend d'office éligible au bain des plus décapants dans l'étang de feu et de soufre. Soyons donc prudents, dans les doctrines que nous professons.

Ce faisant, venez découvrir, Bible en main, si vos cultes et vos doctrines spirituelles sont d'essences divines ou proviennent des rites d'une peuplade païenne. La lumière sera amenée sur ces points et bien d'autres encore.

En ce jour, par ce livre émaillé de versets bibliques, le Seigneur vous offre l'opportunité, de passer au crible vos bases doctrinales pour voir si elles sont toutes ancrées en Christ.

Dans ces lignes nous allons, entre autres, considérer le sujet des miracles que beaucoup disent réaliser au nom du Seigneur et cela en ce siècle ou au travers des âges.

Néanmoins, ces manifestations qui sont des plus extraordinaires sont-elles vraiment réalisées sous l'égide de l'Esprit de Dieu ?

Dans ce livre nous allons les décortiquer, Bible en mains, et vous verrez que ce sont des artifices qu'utilise le démon, et qui ressemblent à s'y méprendre aux vrais miracles, mais qui, une fois exposés à la lumière des Saintes Écritures, ne peuvent tenir et sont telle la neige qui fond au soleil.

Nous mettrons tout cela en lumière. Ce livre est aussi destiné à vous présenter une femme biblique d'une valeur inestimable, dépassant celle d'Abraham, de Moïse ou d'Élie et qui est digne de toutes les louanges, car elle fut une servante fidèle du Seigneur.

Malheureusement, des siècles après sa mort, son nom, son souvenir est souillé par des doctrines anti bibliques que l'on a montées au tour d'elle. Nous ferons toute la lumière à ce propos.

D'autres sujets tels que la réalité du *purgatoire*, *des enfers*, *l'état de l'âme des êtres humains* après leur mort sont traités dans ce livre.

Nous découvrirons, à l'appui des textes bibliques, ce qui est dit au sujet de l'âme des défunts. A t-elle, sous une forme *ectoplasmique*, la capacité de revenir visiter les vivants ?

Nous poursuivrons notre étude par un autre sujet qui divise, celui de l'étang de feu et de soufre – aussi appelé l'enfer de feu ou la géhenne de feu –.

La question qui est au centre des débats est la suivante :

Ceux qui ont transgressé la Parole de Dieu y seront-ils jetés à leur mort ou en étant vivants et surtout sont-ils destinés à recevoir des supplices éternels ou seront-ils détruits ?

Dans ce livre, nous allons aussi, entre autres, découvrir des doctrines sans fondement biblique que cette entité a instituées tout au long des siècles et qui étaient destinées à désacraliser les rêves et les visions.

Pour exemple, nous verrons que les Hommes en étaient venus à prier pour que Dieu les préserve d'avoir des rêves durant leur sommeil.

Avec le temps, comme toute peur collective, ces enseignements anti-rêves sont devenus des superstitions que beaucoup observent, sans comprendre leur raison d'être. Les répercussions sont qu'en ce siècle, généralement, Monsieur et Madame « *Tout le monde* » croient que la majeure partie des rêves ne vient pas de Dieu.

Désormais, il n'est plus acceptable que seuls demeurent les enseignements frelatés d'Hommes moyenâgeux en la matière.

Le souci en ce siècle est que le plus grand nombre a oublié comment nous devons les interpréter, et pire, ils en sont arrivés à mépriser ceux que nous avons.

Cet état de fait n'est pas dû à un choix délibéré de leur part, mais vient d'un conditionnement profond qui a été le nôtre, tout comme nos ancêtres, et cela, sur des siècles.

Nous découvrirons cette réalité et vous verrez certainement, désormais vos rêves et vos visions avec des yeux nouveaux, ceux de la foi.

Nous découvrirons aussi quel degré de consécration au Seigneur il faut avoir en vue de recevoir des rêves et visions de lui, et nous verrons aussi les retombées négatives d'une consécration religieuse à outrance mais qui n'a pas Jésus pour centre.

Je vous apporte également mon témoignage au sujet d'une aide qui m'a été proposée et qui provient des fonds de la papauté.

Le croiriez-vous ! Si je n'avais pas été vigilant, j'aurais pu passer pour un ingrat qui « mord la main de celui qui le nourrit ». Encore un tour de l'ennemi de nos âmes !

Pour poursuivre, je vous dirais que c'est un extrait d'un livre numérique plus volumineux, qui comporte *572 pages*, intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges) tome II, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique (Version revue et complétée – réédition)* ».

Si vous souhaitez plus de précisions, lorsque je fais référence à un chapitre, vous pouvez le retrouver dans la version complète du livre.

Enfin, je tiens à préciser que cette version intégrale a été scindée en 16 livrets, dont celui-ci.

Le but de ces livrets est d'être dans un format plus maniable et transportable, en vous apportant un meilleur confort de lecture.

Ils vous permettront également de choisir plus facilement le thème qui vous convient.

Toutefois, ils sont tous mis à votre disposition en version numérique, livrets et livre en version intégrale.

Je vous invite à les télécharger sur mon site :

<https://kenny-ronald-marguerite.com>.

Vous pouvez en faire profiter vos proches ou en parler autour de vous.

Bon à savoir :

La version intégrale de ce livre ainsi que ces livrets n'ont été corrigés qu'à *30 %* par un professionnel ou par mon amie *Nicole*, il y a donc des fautes dans leurs pages, veuillez m'en excuser.

Devant le faire parvenir au plus vite à ceux à qui il est destiné, et ne pouvant pas terminer sa correction dans l'immédiat, je le fais donc paraître ainsi.

1.1 CContenu des livrets :

- ° **Livret 1** : L'héritage législatif sanglant.....18
- ° **Livret 2** : Le repos dominical du dimanche, jour à la gloire de « l'Éternel Dieu » ou du « dieu soleil ».....36
 - 2.1. *Le musellement du témoin fidèle en vue d'établir l'infamie du mystère de l'iniquité.*..... 55
 - 2.2. *Le cheval de Troie du repos dominical, institué par la dominante des nations.*..... 61
 - 2.3. *Les bases du repos dominical qui fut acté par le saint chevalier félon.*..... 67
 - 2.4. *Héritage dominical approximatif légué à la chrétienté.*..... 73
- ° **Livret 3** : Fondement législatif discriminatoire et moyenâgeux.....82
- ° **Livret 4** : Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire.....141
- ° **Livret 5** : Exemples de rites païen que la petite corne a repris à son compte.....161
 - 5.1. *Origine et raison d'être de la déification des objets* 176
 - 5.2. *Origine et raison d'être de la vénération de la « lumière »* 183
 - 5.3. *Les origines du nom du chef suprême de l'iniquité* 190
 - 5.4. *La bonne odeur de fumer de bénédiction, est devenue senteur malodorante de malédiction* 194
 - 5.5. *Perfide héritage païen entériné et magnifié par la dominatrice des nations.*..... 197
- ° **Livret 6** : Origine, raison d'être et finalité du culte de l'immortalité de l'âme.....213

- 6.1. *La réalité biblique de l'état de non être où se trouvent les morts et les diverses doctrines antibibliques qui ont été instituées en la matière.....* 214
- **Livret 7** : Non-sens, origine païenne et retombées néfastes de la doctrine du purgatoire.....278
- **Livret 8** : Différence dans la Bible entre l'enfer et l'enfer de feu, et les doctrines humaines qui ont travesti ces notions.....325
- **Livret 9** : Une icône déifiée malgré elle !.....357
- 9.1. *Les oeuvres iniques des faiseurs de "déesse".....* 374
- 9.2. *Le mythe de la médiatrice de l'au-delà.....* 388
- 9.3. *L'attaque et la falsification du pont divin.....* 401
- 9.4. *La manifestation des miracles et des prodiges mensongers réalisés par le fils de la perdition* 412
- **Livret 10** : Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer, en matière de rêves et de visions, le blason du paganisme au détriment de la Parole de Dieu ?.....429
- **Livret 11** : Début de la falsification de la connaissance biblique des rêves et visions.....443
- 11.1. *Raison d'être de la désacralisation des rêves et des visions* 449
- **Livret 12** : L'œuvre de désacralisation des rêves et visions fomentée par le « *saint* » chevalier félon.....459
- **Livret 13** : Quel degré de sainteté faut-il avoir afin de recevoir des rêves et/ou des visions du Seigneur ?.....489
- **Livret 14** : Les élèves inattendus du « *saint* » chevalier félon.....525
- **Livret 15** : Décret d'État contre les rêves et visions.....549
- **Livret 16** : Réalité de la vigilance que les sentinelles du Seigneur doivent avoir face aux offres du diable.....563

Héritage de sang et d'infamie

« L'aveuglement sectaire du plus grand nombre enfante un égoïsme qui mène les hommes les plus droits à agir sans pitié, telle une meute de loups sanguinaires. L'héritage que de tels hommes laissent à leurs descendants, enfants et disciples, n'est qu'ignominie et pérennisation des douleurs de leurs victimes au travers des siècles ».

[Citation de Kenny R MARGUERITE].

2 Le repos dominical du dimanche, jour à la gloire de « l'Éternel Dieu » ou du « dieu soleil »

En intro, je vous dirais que l'un des plus beaux coups que *l'Église catholique* a pu, sous l'influence du démon, mettre en place, c'est la désacralisation du sabbat.

Cette œuvre s'est si bien ancrée, dans les esprits, que si vous essayez de parler du sabbat à certains protestants, de leur dire qu'il subsiste encore un jour de repos sabbatique, cela a pour effet de les indisposer.

Ce qui fait qu'en ce jour, ce n'est qu'une minorité de chrétiens qui l'observent. Tout au long de ce chapitre, nous allons découvrir les réalités historiques qui ont fait que le sabbat, siècle après siècle, a perdu de l'attrait dans le cœur des enfants de Dieu.

Pour commencer, je vous dirais pendant des siècles et jusqu'à ce jour, le dimanche a été et est adoré avec révérence, et que des décrets l'ont institué comme « *jour de repos (réservé à Dieu)* » !

Il n'en a pas toujours été ainsi, car au premier siècle de notre ère, avant que l'Église catholique ne voie le jour, les chrétiens observaient le sabbat comme jour de repos que Dieu a mis à part et sanctifié.

Ce texte nous renseigne sur ces faits : « **Au début, les chrétiens juifs fréquentaient les synagogues. Ils continuaient à observer les fêtes requises par la loi [...] Ils observaient le Sabbat le samedi, selon la loi de Moïse.** » [*Extrait de : History of the Christian Church, 1887, p.40*].

Les premiers chrétiens ont continué à observer le sabbat, cette coutume, ils la tenaient des apôtres qui le tenaient de Jésus-Christ lui-même. Pour découvrir voir les chapitres des [*Actes des apôtres*].

Ainsi, ni Jésus, ni les disciples n'ont aboli le Sabbat, ils ne l'ont pas non plus remplacé par le dimanche.

C'est l'union des chrétiens avec leurs anciens persécuteurs, le peuple Romain, qui fut la brèche permettant au dimanche de supplanter le Sabbat comme le jour de repos réservé à Dieu.

Tout commença quand les Romains ont décrété que la *religion catholique romaine*, donc religion chrétienne, devait désormais être la seule admise dans l'Empire.

Pour découvrir cette réalité voir mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome III. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique* » au chapitre « *L'unité indivisible des œuvres du léopard à dix cornes et à sept têtes et de la petite corne* ».

Les chrétiens durent déroger à plusieurs règles de leur foi, pour intégrer les nouveaux venus, qui étaient en grande partie issus de la religion romaine païenne.

Les Romains de leur côté avaient fait d'énormes concessions. Avant que le catholicisme ne devienne la religion de l'Empire romain, un premier décret avait déjà paru stipulant que les Romains choisissaient d'arrêter de persécuter et de tuer les chrétiens.

Il avait aussi été décrété qu'ils leur rendraient les biens dont ils les avaient spoliés à cause de leur foi. Voici ce qu'il se passa :

« *Moi, Constantin Auguste, ainsi que moi, Licinius Auguste, réunis heureusement à Milan pour discuter de tous les problèmes relatifs à la sécurité et au bien public, nous avons cru devoir régler en tout premier lieu, entre autres dispositions de nature à assurer, selon nous, le bien de la majorité, celles sur lesquelles repose le respect de la divinité, c'est-à-dire donner aux chrétiens comme à tous la liberté et la possibilité de suivre la religion de leur choix afin que tout ce qu'il y a de divin au céleste séjour puisse être bienveillant et propice à nous-mêmes et à tous ceux qui se trouvent sous notre autorité [...]*

Dans un dessein salutaire [...] Devoir prendre la décision de ne refuser cette possibilité à quiconque, qu'il ait attaché son âme à la religion des chrétiens ou à celle qu'il croit lui convenir le mieux, [...]

Nous avons décidé, supprimant complètement les restrictions contenues dans les écrits envoyés antérieurement à tes bureaux concernant le nom des chrétiens, d'abolir les stipulations qui nous paraissaient tout à fait malencontreuses et étrangères à notre mansuétude, et de permettre dorénavant à tous ceux qui ont la détermination d'observer la religion des chrétiens, de le faire librement et complètement, sans être inquiétés ni molestés [...]

Que la même possibilité d'observer leur religion et leur culte est concédée aux autres citoyens, ouvertement et librement, ainsi qu'il convient à notre époque de paix, afin que chacun ait la libre faculté de pratiquer le culte de son choix. Ce qui a dicté notre action, c'est la volonté de ne point paraître avoir apporté la moindre restriction à aucun culte ni à aucune religion [...]

De plus, en ce qui concerne la communauté des chrétiens, voici ce que nous avons cru devoir décider :

Les locaux où les chrétiens avaient auparavant l'habitude de se réunir [...] doivent leur être rendus sans paiement » [*Extrait de l'édit de Milan, en L'an 313*].

Dans cet édit, ce n'était pas de tolérance qu'il s'agissait vis-à-vis des chrétiens, mais bien de la survie et du devenir du peuple romain qui craignait que n'éclate une insurrection venant des chrétiens.

C'est pour ramener la paix et la sécurité au sein de l'Empire, que l'empereur Constantin a imposé ce texte qui abrogeait toutes les autres lois antichrétiennes promulguées jusque-là. *Et cet édit allait plus loin.*

Non seulement tous les biens dont avaient été spoliés les chrétiens devaient leur être rendus. Désormais tous pouvaient pratiquer le culte de leur choix, sans crainte d'être molestés.

Cohabitaient par conséquent ceux qui adoraient leurs idoles et les chrétiens qui ne risquaient plus de devenir de la pâtée pour les lions.

Mais, tout changea avec la nouvelle loi qui établit la religion catholique romaine comme étant la seule agréée dans l'Empire romain.

Comme les nouvelles lois romaines punissaient quiconque ne se soumettait pas à la religion catholique romaine, les Romains furent bon gré mal gré obligés d'adhérer au catholicisme.

En outre, l'interdiction d'idolâtrie fut aussi décrétée par un empereur sous peine d'être mis à mort. Ce texte nous présente cette réalité : « *Que cesse la superstition, que soit abolie la folie des sacrifices.*

Car quiconque osera célébrer des sacrifices contre la loi du divin prince notre père [...] que la sentence appropriée requise contre lui soit appliquée sur le champ [...]

Nous prescrivons que soient punis de la peine capitale ceux qui sont convaincus de faire des sacrifices ou d'adorer des idoles [...] Il a paru bon que les temples soient fermés et que leur accès soit interdit [...]

Nous voulons de même que tous s'abstiennent des sacrifices. Mais si quelqu'un venait à perpétrer un crime de ce genre, qu'il soit frappé de l'épée vengeresse. [...]

Que personne, absolument, quel que soit son rang dans les dignités humaines ne sacrifie une victime innocente à des statues dépourvues d'intelligence [...] » [Extrait de : Code Theodosien novembre 392].

Les Romains qui jusque-là avaient adoré depuis des siècles leurs dieux se retrouvaient du jour au lendemain sans plus pouvoir le faire :

Quiconque serait trouvé en train d'adorer des idoles ou de leur offrir des sacrifices serait frappé de l'épée vengeresse, donc mis à mort. Ici, la chrétienté semblait victorieuse, mais l'Histoire nous apprend que l'on ne peut détruire les fondations d'un peuple ou d'une espèce aussi facilement.

La résultante de cette loi fut que les Romains, qui avaient été bon gré mal gré embrigadés dans la chrétienté, aspiraient à revenir à leurs rites ancestraux. Dans un premier temps, ils ont essayé de faire en sorte que juridiquement les anciennes coutumes de leurs ancêtres puissent être à nouveau permises.

L'une de leurs demandes fut adressée par Symmaque – qui était un des illustres préfets romains – à l'empereur *Valentinien II*.

C'est sous la forme d'un rapport officiel, qu'avec beaucoup de doigté, il essaya d'amener l'Empereur à accepter que d'autres cultes puissent être autorisés à côté du culte catholique désormais imposé.

Voici un extrait de sa demande : **« Chacun a ses coutumes, chacun a ses rites ; l'intelligence divine a attribué aux villes, pour leur sauvegarde, des cultes divers ;**

Comme les âmes aux enfants qui naissent, ainsi aux peuples sont impartis des génies responsables de leur destinée. Vient s'ajouter l'intérêt qui lie le plus fortement les dieux à l'homme.

Car puisque toute explication rationnelle demeure cachée, d'où la connaissance des divinités peut-elle venir plus correctement que du souvenir et des enseignements des succès passés ? Dès lors, si c'est la longue durée qui donne de l'autorité aux religions, il faut conserver une foi "vieille" de tant de siècles et suivre nos parents qui ont eux-mêmes suivi avec profit les leurs [...]

Imaginons que c'est maintenant Rome qui se présente et qui s'entretient avec vous en ces termes : **Excellents empereurs, pères de la patrie, respectez mon grand âge auquel m'a conduite la piété de mes rites ! Puissé-je pratiquer les cérémonies ancestrales, je n'ai pas en effet à le regretter !**

Puissé-je vivre selon ma tradition, parce que je suis libre ! C'est ce culte qui a soumis l'univers à mes lois, ce sont ces sacrifices qui ont repoussé Hannibal de mes remparts, les Sénon du Capitole.

N'ai-je donc été préservée que pour être l'objet de reproches dans ma vieillesse ? Je verrai ce que vaut ce qu'on pense devoir établir, mais elle est tardive et injurieuse cette correction de la vieillesse [...]

Nous demandons donc la paix pour les dieux de nos pères, pour nos dieux nationaux. Ce que tous adorent, il est juste de le concevoir comme une seule et même réalité. Ce sont les mêmes astres que nous contemplons, le ciel nous est commun :

Le même univers nous enveloppe : qu'importe par quelle sagesse chacun cherche la vérité. Il ne peut se faire qu'on parvienne à un si grand mystère par un chemin unique » [Extrait de : *Rapport officiel de Symmaque ; à l'empereur Valentinien II*].

Comme vous pouvez le constater, *Symmaque* savait y faire, il savait utiliser les mots afin de gagner à sa cause son auditoire. Mais c'était sans compter sur plus habile que lui ! L'évêque *Ambroise* eut vent de l'affaire et reprit les termes mêmes de *Symmaque* afin de « *tuer dans l'œuf* » sa tentative de réinstaurer les cultes idolâtres pratiqués jadis.

Voici ce qui se passa : « **Ambroise, évêque, au très heureux prince et très clément empereur Valentinien Auguste [...] Dès que j'ai appris que le clarissime Symmaque, préfet de la ville, avait fait un rapport à votre clémence, demandant qu'on remît en place l'autel qui avait été enlevé de la Curie de Rome [...]**

J'ai néanmoins demandé un exemplaire du rapport. Aujourd'hui donc je viens répondre aux assertions de ce rapport [...]

Il met en scène Rome en pleurs, réclamant d'une voix plaintive ce qu'il appelle ses "cérémonies ancestrales de culte".

Ce sont ces rites, dit-il, qui ont repoussé Hannibal de vos remparts et les Sénons du Capitole. Mais en vantant la puissance de ces rites, il trahit leur faiblesse. Hannibal a donc longtemps insulté la religion romaine, et il est parvenu en vainqueur jusqu'aux murs de la ville, en dépit des dieux qui combattaient contre lui ? [...] Que dirais-je des Sénons ?

Les restes de l'armée romaine n'auraient pas pu résister à leur arrivée au cœur même du Capitole, si une oie ne les avait trahis de son gloussement effrayé ? Voilà donc ce que sont les gardiens des temples de Rome ! Où était alors Jupiter ? Était-ce lui qui parlait dans le corps de l'oie ? [...] Ce n'est pas là le message de Rome. Ce sont d'autres paroles qu'elle adresse aux Romains [...]

Ma vieillesse chenu a attiré sur elle le rouge d'un sang qui fait honte. Je ne rougis pas de me convertir, avec tout l'univers, à un âge avancé. Assurément il est vrai qu'aucun âge n'est trop tardif pour apprendre plus à fond.

Que rougisse une vieillesse qui est incapable de se corriger [...] Il ne peut se faire, dit-il, qu'on parvienne à un si grand mystère par un chemin unique". Ce que vous ignorez, cela nous avons appris à le connaître par la voix de Dieu.

Et ce que vous cherchez par des conjectures, nous l'avons découvert à partir de la sagesse même et de la véracité de Dieu [...] » [Extrait de : *Ambrosii epistola XVIII*].

N'ayant pas eu gain de cause, au lieu de combattre le système, les Romains, adeptes de leurs anciens cultes, ont fait en sorte de le battre grâce à ses propres armes. Ils cherchèrent donc le moyen de concilier la nouvelle foi chrétienne avec leurs convictions.

Dès lors, les Romains ont commencé à entrevoir la possibilité d'infiltrer les doctrines chrétiennes de leurs croyances idolâtres.

C'est ainsi qu'avec le temps, les nouveaux hommes d'Église issus de la communauté païenne en sont arrivés à mettre comme base de foi leurs préceptes et leurs coutumes qui étaient plus proches du paganisme que du christianisme. L'élément déterminant qui permit aux mœurs païennes de s'imposer à la chrétienté fut la nécessité de faire des concessions pour intégrer les nouveaux frères issus du polythéisme. *Il fallait assurer le devenir et la sérénité de tous.*

Celui qui œuvra le plus, parmi les Romains, pour le devenir des chrétiens, c'est l'empereur Constantin ; mais ce ne fut pas gratuit.

Car toute action appelle une réaction :

Dans toute relation humaine ayant imposé longtemps un dominé et un dominant, alors même que l'équité prend un jour le dessus, les anciens dominés gardent souvent une réaction de soumission vis-à-vis de leur ex-dominateur.

Le faste et la culture de ce dernier étaient souvent un éblouissement pour ceux qui leur étaient jusque-là soumis.

C'est ce que nous pouvons découvrir dans cet extrait du *Concile de Nicée* que je vous présente ici : « [...] *Nous allons décrire ce qui se passa à celui de Nicée [...] La fin du concile s'étant trouvée le jour anniversaire de l'élévation de Constantin à l'Empire, il y eut une fête magnifique [...] L'empereur voulut recevoir les Évêques dans son palais et à sa table. Tous furent introduits avec honneur [...]*

Dans ce même palais naguère si redouté et d'où étaient émanés contre les chrétiens tant de sanglants édits.

Les Évêques pouvaient à peine en croire leurs yeux.

Tous entrèrent dans les appartements les plus secrets, et se mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres séparément [...] Ils croyaient voir une image du règne de Jésus-Christ [...] »

[Extrait de : *Catéchisme de persévérance troisième partie XXIII ; Leçon : Le Christianisme conservé et propagé*].

Dans ce texte, les hauts dirigeants chrétiens firent une description de l'accueil qu'ils ont reçu de l'*empereur Constantin* qui, pour moi, ressemble à la description qu'une *Cendrillon émerveillée* ferait de sa première soirée passée au château du prince charmant.

Malheureusement, la vie n'est pas un conte de fées, et généralement quand les dominateurs donnent d'une main, c'est en vue de recevoir le centuple dans l'autre. *C'est ce qui se passa !*

En contrepartie des grâces que Constantin accorda aux chrétiens, ces derniers durent faire des concessions sur leur foi. Il accorda aux chrétiens la grâce de devenir autonomes, mais en retour ils durent instituer dans leur foi des préceptes de la religion romaine païenne.

L'un des premiers compromis fut d'instituer un jour pour vénérer le Soleil. C'est ainsi qu'il fut décrété un jour de repos que tout l'Empire devait observer. Voici ce qui fut décrété par l'empereur Constantin :

« De l'empereur Constantin à A. Helpidius : Tous les juges, tous les citadins et toutes les occupations doivent se reposer durant le jour honorable du soleil [...] » [Extrait de : *Code de Justinien III. 12, de feriis, 3*].

Ce décret ne fut pas promulgué par Constantin de façon arbitraire, mais il l'a établi avec l'approbation des chrétiens, car tout se faisait en concile où l'État – donc les Romains –, partageait la vedette avec les chrétiens. Mais pour ce faire, nous le verrons, les chrétiens durent renier le commandement de Dieu interdisant d'adorer les idoles.

Ce décret de l'empereur Constantin fut établi à cause du fait que la base de foi principale des Romains tournait autour des astres, particulièrement le « *dieu Soleil* ». Ceci nous présente cette réalité :

« Mais beaucoup d'entre vous (Les Romains), affectant parfois d'adorer, eux aussi, les choses célestes, se tournent vers le soleil levant [...] Ceux d'entre vous qui vouent le jour de Saturne à l'oisiveté et aux festins, et qui s'écartent d'ailleurs aussi de la coutume juive, qu'ils ignorent. » [Extrait de : *L'Apologie du christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J.-C. ; Chapitre XVI*].

Bien que les Romains portassent un culte à tous les astres, le Soleil était celui qu'ils vénéraient et adoraient le plus. Ce qui lui donnait cette prédominance sur les autres astres était le fait que dans la nature, il domine toute chose. Comme nous l'avons vu, le jour que Constantin a dédié à ce « *dieu* » fut appelé « **le jour honorable du Soleil** ».

Ce jour a su trouver sa pérennité au travers des siècles :

En effet, il porte toujours dans les pays anglophones le nom de « Sunday » qui étymologiquement est formé de deux mots :

« Sun », qui veut dire « Soleil » et « day », qui veut dire « jour ». En Allemagne, il en est de même : Le nom de « Sonntag » trouve sa raison d'être dans deux mots « Sonne », qui veut dire « Soleil » et « Tag » qui veut dire « jour ».

Sunday et Sonntag, dans leurs racines littérales, veulent dire « jour du Soleil ». Ce jour devint pour les francophones « le dimanche ». Bien que ce terme, « jour du soleil », n'ait pas été retenu par la suite par l'Église catholique pour qualifier le dimanche comme jour de repos sacré, son origine est païenne.

La raison d'être du dimanche comme jour de repos tient au fait que l'empereur Constantin, qui était un habile politicien, trouva un compromis qui devait permettre aux deux peuples – les chrétiens et ceux issus de la religion romaine païenne – d'être contents.

En instituant le dimanche comme jour de repos hebdomadaire obligatoire, l'empereur Constantin a réussi un coup de maître ; il a donné aux nouveaux chrétiens issus du paganisme le droit de continuer à révéler le Soleil.

Ce dernier était pour eux le « *dieu* » le plus proche du Dieu des chrétiens, car leur mythologie présente le Soleil qui pleurait son fils précipité sur Terre. Cette image collait tout à fait à celle de Jésus-Christ et sa venue sur Terre. Voici ce que nous apprend ce texte :

« *C'est "Anubis adultère", et "La Lune homme", et "Diane battue de verges", et "L'ouverture du testament de feu Jupiter", et "Les trois Hercules affamés tournés en ridicule". Les pièces jouées par les pantomimes montrent aussi toutes les turpitudes de vos dieux.*

Le Soleil pleure son fils précipité du ciel, et cela vous divertit ; Cybèle soupire pour un berger dédaigneux [...]

On chante les aventures de Jupiter et que Junon, Vénus et Minerve aient un berger pour juge. » [Extrait de : *L'Apologie du christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J.-C. ; Chapitre XV*].

Ainsi, les Romains purent continuer à révéler le « *dieu Soleil* ». Et ce jour n'étant pas dans un premier temps lié à la foi, les chrétiens ne virent aucun problème à se soumettre aux directives de cette nouvelle loi que l'empereur Constantin avait instituée.

Cet accord des chrétiens, qui permit d'instituer le dimanche comme étant le jour du Soleil, a ouvert une brèche qu'ils ne pouvaient plus endiguer, car une fois une base juridique établie, elle acte une réalité.

Ce faisant, fort de cette base, d'autres décrets peuvent voir le jour ! C'est ce qui se passa et permit que la désacralisation du sabbat puisse être acté, afin d'établir le repos dominical à sa place.

C'est ainsi que le *concile de Laodicée* institua le *dimanche* en tant que « *jour du Seigneur* ». Voici un extrait de ce texte :

« Les chrétiens ne doivent pas judaïser en se reposant le jour du Sabbat, mais doivent travailler en ce jour en honorant plutôt le jour du Seigneur [dimanche] en se reposant. » [Extrait de : *Canon 29 du concile de Laodicée (Date approximative l'an 363)*].

Les chrétiens ne devaient plus judaïser (*adorer Dieu*) durant le sabbat, mais désormais le faire le dimanche.

En outre, le concile de Laodicée interdisait de travailler le dimanche, alors qu'il imposait de travailler le jour du sabbat (*samedi*). Le « *jour honorable du Soleil* » était désormais le « *Jour du Seigneur* ».

Pour que le dimanche puisse paraître comme ayant été établi par le Seigneur, l'Église catholique a institué le « dies dominica » qui est tiré de la racine latine « dies Dominicus » qui signifie « jour du Seigneur ».

Bien que l'Église catholique fasse en sorte de ne pas présenter le repos dominical qu'elle a institué comme étant le jour réservé à l'adoration du Soleil, dans ce texte, le lien est tout de même fait :

« Le jour du Seigneur [...] est devenu pour les chrétiens le premier de tous les jours, la première de toutes les fêtes, le jour du Seigneur [...]

Le « dimanche » : Nous nous assemblons tous, le jour du soleil parce que c'est le premier jour [après le Sabbat juif (...)]. »

[Extrait de : S. Justin, apol.1, 67. Le dimanche – accomplissement du sabbat ; catéchisme de l'Église catholique ; II. Le jour du Seigneur ; la Libreria editrice Vaticana].

Cette deuxième loi qui imposa le dimanche comme jour de repos et de culte obligatoire put passer plus facilement auprès des chrétiens, car il était déjà leur jour de repos.

En accordant à Constantin et à ses successeurs le droit de changer le jour que Dieu avait institué, les premiers chrétiens ont fait la concession qu'il ne fallait pas. Ils ont transigé et, désormais, il devenait difficile d'empêcher que les choses ne dégénèrent.

L'échelon qui suivit fut de trouver les moyens de permettre aux nouveaux chrétiens issus du paganisme de pouvoir accéder à l'adoration des idoles, statues, icônes, etc.

Voici ce qui fut acté par l'Église catholique :

« Nous décrétons que l'image sacrée de notre Seigneur Jésus Christ, le Rédempteur et Sauveur de tous les peuples, doit être vénérée avec honneur égal à celui donné à l'ouvrage des Saints Évangiles.

Car, de même que par les mots écrits qui sont contenus dans le livre, nous serons tous d'obtenir le salut, donc grâce à l'influence que les couleurs dans la peinture d'exercice de l'imagination, tout à la fois sage et simple, tirer avantage de ce qui est devant eux, car que la parole enseigne et met en scène grâce à des syllabes, il en va de peinture au moyen de couleurs.

C'est seulement à droite, puis, en conformité avec la vraie raison et la tradition très ancienne, que les icônes doivent être honorées et vénérées d'une manière dérivée cause de l'honneur qui est donné à leurs archétypes, et il devrait être égal à celle donnée au livre sacré des saints Évangiles et la représentation de la croix précieuse. [...]

De même l'image de Marie, son immaculée mère et la mère de Dieu, nous aussi peindre les icônes des saints anges, comme l'Écriture divine les dépeint dans les mots, nous honorons et vénérons aussi ceux des apôtres de grande renommée, les prophètes, les martyrs et les saints hommes, ainsi que ceux de tous les saints.

Que ceux qui ne sont pas si disposés soit anathème du Père, du Fils et du Saint-Esprit [...]

Donc, il est vraiment bon et très avantageux pour peindre des images saintes et vénérables comme aussi d'enseigner aux autres disciplines de la sagesse divine et humaine [...]

Quiconque, donc, doit être trouvé, après ces directives est le nôtre, méprisant l'un des articles ou des décrets qui ont été promulgués par ces papes, doit être dépouillé de sa dignité et son rang, s'il est un prêtre ou un religieux, un moine ou laïc personne, de quelque dignité, doit être excommunié jusqu'à ce qu'il se repent et promet d'observer tous les décrets en question » [Quatrième Concile de Constantinople tenu au environ des années 869 à 870].

Complétons avec ceci : « Les fidèles doivent aussi vénérer les saints corps des martyrs et des autres saints qui vivent avec le Christ, eux qui ont été des membres vivants du Christ et le Temple du Saint-Esprit [...]

Aussi, ceux qui affirment qu'on ne doit ni honneur ni vénération aux reliques des saints, ou bien que c'est inutilement que les fidèles les honorent ainsi que les autres souvenirs sacrés, et qu'il est vain de visiter les lieux de leur martyre pour obtenir leur soutien, tous ceux-là doivent être totalement condamnés, comme l'Église les a déjà condamnés autrefois et les condamne encore aujourd'hui [...]

De plus, on doit avoir et garder, surtout dans les églises, les images du Christ, de la Vierge Marie Mère de Dieu et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus.

[...] On supprimera donc toute superstition dans l'invocation des saints, dans la vénération des reliques ou dans un usage sacré des images ; Toute recherche de gains honteux sera éliminée [...] » [Décret catholique sur l'invocation, la vénération et les reliques des saints, et sur les saintes images, 3 décembre 1563].

En premier lieu ce qui ressort de ces textes, c'est qu'il sont des plaidoyers catholique en faveur de l'adoration des reliques et des images des saints. Ce qui est interdit par Dieu [Exode 20 versets 4-6].

C'est parce que l'Église catholique a choisi de transgresser la parole de Dieu, qu'elle en est venue à pratiquer d'ancestrales traditions du paganisme.

Ayant repris à son compte – au détriment de la parole de Dieu –, les rites du culte idolâtre du peuple Romain, elle a cependant voulu nier le caractère superstitieux qui s'y attachait encore.

D'où ce décret visé plus haut. C'est ainsi que les rites du culte païen des Romains ont pu infiltrer la chrétienté. Avant d'en arriver là des entraves de taille empêchaient cette œuvre :

Dans les premiers siècles, à cause des nouvelles lois de l'Empire, il était défendu d'adorer les images ou les statues des choses terrestres. Cette interdiction était tirée des dix commandements au même titre que l'observation du sabbat.

Étant soumis à la loi romaine, qui maintenant était sous le joug de la loi de Dieu, il était impossible au prélat catholique de contourner cette réalité. *Mais ces menus détails ne les arrêtaient pas !*

Pour arriver à leurs fins, ils utilisèrent une vérité qui régit aussi bien la société que le monde spirituel :

Sans loi, point de transgression [Romains 4 versets 15].

La loi romaine qui régissait la religion catholique avait pour base les écrits chrétiens.

Donc, pour pouvoir mieux intégrer leurs nouveaux décrets de foi, les hauts dirigeants catholique ont supprimé des dix commandements les deux qui les gênaient.

Le *deuxième* interdisant d'adorer les idoles a été retiré de façon radicale et le *quatrième* fut transformé par un commandement enjoignant d'observer le dimanche.

Changement de la loi de Dieu (les dix commandements) par l'Église catholique

Les dix commandements (le décalogue) donnés par Dieu à l'humanité par l'intermédiaire Moïse.

[Tiré de la Bible Louis Segond].

Les dix commandements de l'Église catholique.

[Extrait de : La Commission épiscopale du Québec, 1942, catéchisme catholique, édition canadienne, Québec 1963, p.82].

1^{er} commandement :

« *Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face.* » *[Exode 20 verset 3].*

1^{er} commandement :

« *Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement.* »

2^e commandement :

« Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre.

Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point ;

Car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. » [Exode 20 versets 4 à 6].

2^e commandement :

« Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement. »

3^e commandement :

« Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ;

Car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain. » [Exode 20 verset 7].

3^e commandement :

« Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement. »

<p><u>4^e commandement :</u></p> <p>« Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier.</p> <p>Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage.</p> <p>Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : Tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes.</p> <p>Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : C'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié. »</p> <p>[Exode 20 versets 8 à 11].</p>	<p><u>4^e commandement :</u></p> <p>« Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement. »</p>
<p><u>5^e commandement :</u></p> <p>« Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne. » [Exode 20 verset 12].</p>	<p><u>5^e commandement :</u></p> <p>« Homicide point ne seras, de fait ni volontairement. »</p>
<p><u>6^e commandement :</u></p> <p>« Tu ne tueras point. » [Exode 20 verset 13].</p>	<p><u>6^e commandement :</u></p> <p>« Impudique point ne seras, de corps ni de consentement. »</p>

<p><u>7^e commandement :</u> « Tu ne commettras point d'adultère. » [Exode 20 verset 14].</p>	<p><u>7^e commandement :</u> « Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras sciemment. »</p>
<p><u>8^e commandement :</u> « Tu ne déroberas point. » [Exode 20 verset 15].</p>	<p><u>8^e commandement :</u> « Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement. »</p>
<p><u>9^e commandement :</u> « Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain. » [Exode 20 verset 16].</p>	<p><u>9^e commandement :</u> « L'œuvre de chair ne désireras, qu'en mariage seulement. »</p>
<p><u>10^e commandement :</u> « Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain. » [Exode 20 verset 17].</p>	<p><u>10^e commandement :</u> « Biens d'autrui ne désireras, pour les avoir injustement. »</p>

Cette œuvre d'altération des dix commandements du Seigneur ne fut pas le fruit d'un hasard. Les prélats catholiques ne se sont pas levés un matin en se disant :

« Il nous faut changer des commandements que Dieu a institués, mais lesquels ? » Ce choix fut stratégique et politique !

Il était en effet impérieux pour eux de demeurer dans les bonnes grâces des empereurs romains, l'objectif étant au final et par intrigue d'établir la suprématie de la Rome papale. C'est ainsi que le dimanche fut institué comme étant « *le saint jour de Dieu* », et qu'il est depuis interdit de travailler ce jour-là en France.

Néanmoins, gardez en tête que le dimanche n'est rien d'autre que le jour de culte dédié, par la religion romaine païenne, au « *dieu Soleil* ».

Pour finir, je vous dirais qu'il faut accorder une chose à l'Église catholique :

C'est que dans son arrogance, elle ne cache pas qu'elle est l'instigatrice du changement du jour de repos que le Seigneur a institué.

C'est ce que nous constatons dans ce texte :

« **Question :** *Quel est le jour du Sabbat ?* »

« **Réponse :** *Le jour du Sabbat est le dimanche* »

« **Question :** *pourquoi observons-nous le dimanche au lieu du samedi ?* »

« **Réponse :** *Nous observons le dimanche, à la place du samedi, parce que l'Église catholique, au concile de Laodicée [363], en transféra la sanctification du samedi au dimanche. »*
[Extrait de : *The Convert's Catechism of Catholic Doctrine*, 3ème édition, p. 50].

Ici nous voyons que sans honte l'Église catholique déclare avoir de son chef établi le dimanche comme jour d'adoration réservé au Seigneur, en place du samedi (*le sabbat*) que Dieu institua. Dans cet autre texte, elle reconnaît que Dieu demande d'observer le Sabbat :

« **La parole écrite de Dieu enjoint à ses fidèles d'observer le samedi d'une manière indiscutable, répétée et des plus insistantes, accompagnée d'une menace de mort catégorique pour celui qui désobéirait.** » [Extrait de : *The Catholic Mirror* du 23 septembre 1893].

Pour comprendre cette franchise dont fait ici preuve cette religion, il ne faut pas perdre de vue que l'Église catholique a institué que son dogme était supérieur à la parole de Dieu.

Cet extrait ci-après le confirme : « *Finally to the last reunion of 18 January 1562, all hesitation had disappeared.* »

L'archevêque de Reggio fit un discours dans lequel il déclara ouvertement que la tradition est au-dessus des Écritures.

L'autorité de l'église ne pouvait plus par conséquent être liée par l'autorité des Écritures. » [Extrait du *Canon et Tradition*, p : 263, Dr. H J Holtzmann].

Leur dogme étant pour les catholiques supérieur à la Parole de Dieu, ce faisant, ce que cette religion institue devient, pour elle, parole d'Évangile. Le Seigneur lui-même devant se soumettre, car le Tout-Puissant, qui règne sur l'univers, étant pour les prélats catholiques... le pape !

Le travail de désacralisation du sabbat par l'Église catholique fut si bien orchestré en Europe que seuls le peuple juif et certaines religions protestantes, dont les adventistes, le gardent encore fidèlement.

Beaucoup d'autres chrétiens, dont les évangéliques, pensent eux, à tort, que le jour d'adoration choisi par Dieu est le dimanche !

Alors que ce jour n'est rien d'autre qu'une grosse machination et une arnaque spirituelle.

Il est très important que vous qui me lisez et qui observez le dimanche comme jour d'adoration, sachiez que ce jour n'a pas pour paternité le Seigneur. Il est temps que vous qui l'observez comme jour de culte au détriment du sabbat, puissiez prendre conscience que cette démarche est préjudiciable à votre entrée dans le royaume de Dieu.

2.1 Le musellement du témoin fidèle en vue d'établir l'infamie du mystère de l'iniquité

D'entrée de jeu, je vous dirai que pour que les hautes instances catholiques puissent pérenniser leurs falsifications de la loi de Dieu – particulièrement celle du 4^e *commandement* enjoignant d'observer le sabbat –, elles firent des plans pour garder le peuple dans l'ignorance.

Pour comprendre leurs raisons d'être, il ne faut pas perdre de vue qu'avant ces attaques du peuple romain et de l'Église catholique contre le Sabbat, nous l'avons vu, à l'instar de Jésus et des Apôtres, les chrétiens des premiers siècles avaient coutume de l'observer.

De même, beaucoup choisirent au cours des siècles de demeurer fidèles à Dieu et continuèrent à l'observer secrètement.

Cette coutume a continué à se perpétuer, même après la promulgation des sanglants édits et des lois interdisant au peuple d'adorer Dieu le jour du sabbat. Les prélats catholiques eurent vent de cela et, afin de les débusquer, établirent des édits inquisitoriaux incitant les dénonciations, car ceux qui observaient le sabbat étaient prudents.

Ceux qui étaient trouvés l'observant étaient dépouillés de leurs biens, torturés et finissaient brûlés sur l'infâme bûcher.

Les textes historiques nous renseignent à cet effet. Voir le chapitre intitulé « *L'héritage législatif sanglant* ». C'est donc, par le biais de sanglantes contraintes que l'Église catholique a, siècle après siècle, établi la pérennité du dimanche, qui est, nous l'avons vu, le jour établi par les Romains pour révéler le « *dieu* » soleil.

N'arrivant pas à contenir le peuple, afin d'établir la suprématie de la Rome papale, les prélats catholiques en sont venus à interdire la Bible.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière : « [...] **Que les laïcs n'aient pas de livres de l'Écriture, sauf le psautier et l'office divin, et que ces livres ne soient pas en langue vulgaire :**

Nous interdisons qu'il soit permis aux laïcs de posséder les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, sauf à qui veut avoir par dévotion le psautier, ou le bréviaire des offices divins, ou les heures de Sainte-Marie. Mais nous interdisons absolument qu'ils aient ces livres traduits en langue vulgaire. [...] » [Extrait du concile de Toulouse (1229) ou Grégoire IX interdit la Bible aux fidèles].

Dans ce texte que nous venons de considérer, les laïcs (*donc le peuple*), avaient interdiction de posséder ou de lire la Bible. Le seul livre biblique qu'ils pouvaient lire, c'était le livre des Psaumes – appelé ici le *Psautier*. *Le concile de Toulouse s'est tenu en 1229*, pourtant les résurgences de ce texte se font encore ressentir jusqu'en ce siècle.

Pour beaucoup de catholiques, les Psaumes sont les seuls écrits bibliques qu'ils peuvent potasser. Pour eux, lire le reste de la Bible serait s'exposer à devenir fou.

Je sais de quoi je vous parle, car je suis né catholique et ai adhéré à cette philosophie pendant plus de deux décennies. Ce faisant, le lavage de cerveau que l'Église catholique a institué depuis des siècles continue à se perpétrer jusque dans ce Siècle des lumières.

Il est temps que le monde sache que la parole de Dieu, quand elle est étudiée, ne rend pas fou ! Tout au contraire, quand la Bible est étudiée diligemment, elle est la vérité qui rend libre et affranchit des fausses doctrines.

C'est à cause de cette réalité – et afin de mieux dominer les esprits – que les dignitaires catholiques, *papes, évêques, etc.*, ont fait en sorte que la Bible ne soit plus à la portée du peuple. Cette réalité a permis que les œuvres de falsifications de la Parole de Dieu, par la papauté, ne soient pas manifestes au peuple et cela pendant des siècles.

Voici ce qu'un auteur écrit à ce propos en l'an 1550 : « **La lecture de l'Évangile ne doit être permise que le moins possible surtout en langue moderne et dans les pays soumis à votre autorité. Le très peu qui est lu généralement à la messe devrait suffire et il faudrait défendre à quiconque d'en lire plus.**

Tant que le peuple se contentera de ce peu, vos intérêts prospéreront, mais dès l'instant qu'on voudra en lire plus, vos intérêts commenceront à en souffrir.

Voilà le livre qui, plus qu'aucun autre, provoquera contre nous les rébellions, les tempêtes qui ont risqué de nous perdre. En effet, quiconque examine diligemment l'enseignement de la Bible et le compare à ce qui se passe dans nos Églises trouvera bien vite les contradictions et verra que nos enseignements s'écartent souvent de celui de la Bible et, plus souvent encore, s'opposent à celle-ci.

Si le peuple se rend compte de ceci, il nous provoquera jusqu'à ce que tout soit révélé et alors nous deviendrons l'objet de la dérision et de la haine universelle.

Il est donc nécessaire que la Bible soit enlevée et dérobée des mains du peuple avec zèle, toutefois sans provoquer de tumulte » [*Feuille Bibliothèque nationale 1089. Volume II. page 641-650 – références Fond Latin n°12558 – Année 1550*].

Ce qui est présenté ici est d'importance !

Avec le temps, l'interdiction de lire la Bible avait fait naître une promiscuité spirituelle qui créa au Saint Livre encore plus d'émules.

Face à cette situation, bon gré mal gré, les prélats catholiques ont dû changer leur fusil d'épaule et ont dû atténuer l'interdiction de la lecture de la Bible comme présentée dans le *concile de Toulouse, etc.*

Pour ce faire, la papauté nuança son interdiction et permit que la Bible *Vulgate catholique* puisse être lue. Mais uniquement sous le contrôle de l'autorité ecclésiastique catholique. Toutes les autres versions étaient interdites aussi bien à la lecture, qu'à l'édition.

Le subterfuge ici venait du fait que la Vulgate ne devait être utilisée que dans sa version latine. Voici ce que le *concile de Trente* préconisait : « *Si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés et canoniques, tous ces livres entiers, avec tout ce qu'ils contiennent, tels qu'ils sont en usage dans l'Église catholique, et tels qu'ils sont dans l'ancienne édition Vulgate Latine [...] qu'il soit anathème. [...]*

Et qu'à l'avenir il ne soit permis à personne, d'imprimer, ou faire imprimer aucun livre traitant des choses saintes, sans le nom de l'auteur, ni même de les vendre, ou de les garder chez soi, [...] » [*Extrait du Concile de Trente œcuménique et général IV, session tenue le 8 avril 1546. Nouvelle traduction par l'abbé Chanut 3^e édition*].

Complétons avec ceci : « [...] *En vertu de la prescription bien connue du concile de Trente 1506, l'Église romaine reconnaît seulement l'édition de la Vulgate, elle rejette les traductions en d'autres langues [...] »* [*Lettre "Magno et acerbo" à l'archevêque de Moghilev, 3 septembre 1816. Traduction de la Bible*].

À cette époque, seuls les nantis œuvrant à la solde de la papauté pouvaient lire la Bible et même si certaines personnes du peuple arrivaient à accéder à la parole de Dieu, sa lecture leur était impossible, car la seule version qui était permise de lire était la *Vulgate* qui était écrite en latin.

En outre, l'Église catholique bien qu'ayant lâché du mou en permettant que la Bible soit accessible à la lecture – bien sûr uniquement la *Vulgate latine* – a interdit qu'elle puisse être traduite dans les langues des divers peuples sous sa dominance.

Comprenez-vous ce qu'impliquait cette doctrine ? Le latin était, comme il l'est maintenant, une langue que seuls les lettrés et les prélats catholiques maîtrisaient, de sorte que même quand la Parole de Dieu était dite à la messe, elle ne pouvait édifier celui qui l'entendait, cette langue étant une langue barbare pour lui. Ainsi, durant des siècles, des peuples entiers ont été obligés d'entendre la Parole de Dieu par le biais de prêtres qui la lisaient en latin.

Le petit peuple ne maîtrisant pas cette langue, il ne pouvait donc pas connaître la vérité qui libère. Il faut noter que dans la Bible Vulgate, des textes bibliques ont été falsifiés.

Pour découvrir cette réalité, lisez le chapitre intitulé « *Début de la falsification de la connaissance biblique des rêves et visions* ».

Il est important pour moi de souligner que celui qui a établi les bases de l'interdiction au commun des mortels de lire la Bible, c'est Saint Augustin. Il décréta, dans le texte qui suit, que le peuple était inapte à lire par lui-même la Bible : « *Les hérésies en effet, dit Augustin, tirent leur origine du seul fait que les Écritures qui sont bonnes ne sont pas bien comprises, et que ce qui n'a pas été bien compris en elles est affirmé en outre avec audace et témérité. [...]*

Ne faudrait-il pas craindre si les Écritures traduites en n'importe quelle langue vulgaire étaient livrées à la libre lecture du commun ignorant [...] » [Extrait de la Lettre "Magno et acerbo" à l'archevêque de Moghilev, 3 septembre 1816. Traduction de la Bible].

Ledit « *saint* » Augustin était rempli de lui-même et, dans sa superbe, il méprisait le petit peuple, ainsi que tous ceux qui n'étaient pas de l'ordre des prélats catholiques.

Pour lui, le peuple était formé du commun des ignorants, de ce fait il n'avait pas la capacité de comprendre la Bible !

Avant de poursuivre, il est important de noter que la définition de l'hérétique fut fondamentalement établie sous la plume de saint Augustin qui reconnaissait, dans ce texte, que l'hérésie venait du fait que le peuple lisait par lui-même la Parole de Dieu.

Il a en outre déclaré que traduire la Bible en plusieurs langues était une base faisant aussi naître l'hérésie. L'Église catholique a utilisé cette base, durant des siècles pour interdire que la Bible soit écrite dans une autre version ou langue que la Vulgate catholique qui était en latin.

Puis avec le temps, la réforme protestante prit place et avec elle, la libération de la connaissance des Saintes Écritures, les hautes instances catholiques durent encore faire des concessions. En voici une :

« Les traductions d'écrivains même ecclésiastiques qui jusqu'ici ont été publiées par des auteurs condamnés, sont permises dès lors qu'elles ne contiennent rien qui soit contraire à la sainte doctrine.

Quant aux traductions de l'Ancien Testament, elles ne pourront être permises qu'à des hommes doctes et pieux, selon le jugement de l'évêque, dès lors qu'ils utilisent ces traductions comme des explications de l'édition de la Vulgate, pour comprendre la sainte Écriture, et non comme un texte sain.

Quant aux traductions du Nouveau Testament qui sont faites par des auteurs de la première classe' de cet Index, elles ne seront permises à personne [...]

Mais s'il circule des commentaires avec des traductions qui sont permises ou avec l'édition de la Vulgate, s'ils ont été expurgés des passages suspects par la faculté de théologie d'une université catholique ou par l'inquisition générale, ils pourront être permis à ceux à qui sont permises également les traductions [...] *[Décret de l'Église catholique sur l'invocation, la vénération et les reliques des saints, et sur les saintes images, Règle 3 ; Du 3 décembre 1563].*

Ce texte permettait la traduction de l'Ancien Testament sous couvert du clergé catholique. La traduction du Nouveau Testament demeurait interdite, sauf si les hautes instances catholiques la supervisaient.

Le contenu de ce texte peut sembler être une prise de conscience ou un recul volontaire de l'Église catholique qui serait désormais désireuse que la vérité puisse prévaloir, *mais il n'en est rien !*

Avant tout, il est à noter que ce décret est de 1563, alors que la réforme protestante menée par *Martin Luther* débuta en 1517.

Dans un premier temps, la papauté a réprimé par le sang toute initiative destinée à mettre la Bible dans les mains du peuple. Mais en 1534, *Martin Luther* finit complètement la traduction de la Bible et les imprimeurs l'ont éditée et distribuée comme des feuilles d'automne.

Le peuple ayant maintenant accès à l'Évangile pur, l'Église catholique ne pouvant plus arrêter le *tsunami protestant*, essaya, en vain, de limiter la casse en décrétant ce que nous venons de lire.

Néanmoins, alors que les réformateurs ont eu gain de cause, bien des doctrines catholiques ont perduré dans la fois des protestants.

Je vous expose plus en détail cette réalité à la partie « *Héritage dominical approximatif légué à la chrétienté* ». Pour finir, je vous dirai que [2 *Thessaloniens 2 versets 3-12*], présente l'adversaire de Dieu comme étant encore retenu pour un temps par une personne.

Pour comprendre de qui il s'agit, il convient de ne pas perdre de vue que la parole de Dieu est vivante, c'est une personne réelle, c'est le verbe fait chair, qui est Jésus-Christ lui-même. Tant que la Bible demeure entre les mains des enfants de Dieu, ils ne peuvent errer, car l'Évangile est la vérité qui éclaire et libère [Jean 8 versets 12, 30-32].

Afin de prospérer et d'établir la suprématie de son dogme sur toute l'humanité, l'Église catholique a dû réaliser cette prophétie en faisant disparaître le témoin véritable (*la Bible*) des mains de l'humanité.

Ce que nous avons vu dans cette partie la qualifie donc, encore plus, comme étant cette adversaire de Dieu et de son peuple qui devait s'élever au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu ou de ce qu'on adore, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, se proclamant lui-même Dieu.

Pour une étude plus complète sur cette entité, l'adversaire de Dieu, je vous invite à lire mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome III. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique* » au chapitre « *Les plans obscurs de la dominatrice des nations* ».

2.2 Le cheval de Troie du repos dominical, institué par la dominante des nations

Pour commencer cette partie, je vous dirais que le même scénario se joue encore et encore depuis que la Terre est Terre :

Ceux qui transgressent la Parole de Dieu deviennent des enfants du démon cherchant à établir sa gloire. Pour ce faire, ils vont agir comme le fait Satan lui-même, en mélangeant l'erreur à la vérité [Luc 4 versets 1-13].

De par ses œuvres et son apostolat de fils de la perdition, de petite corne et d'ennemi de Dieu, l'Église catholique n'échappe donc pas à cette règle, tout au contraire, elle l'utilise à la puissance 1000.

L'objectif du diable, nous l'avons vu, par le biais de la petite corne étant, entre autres, de changer la loi de Dieu, en bon serviteur du démon, l'Église catholique a bien rempli cette mission.

Nous avons vu qu'elle a dans un premier temps falsifié la loi de Dieu, tout particulièrement le quatrième commandement enjoignant d'observer le sabbat. Ces plans destinés à ce que la vérité ne fasse pas jour aux yeux du peuple n'ont duré qu'un temps, car avec l'émergence des grands réformateurs tel que *Martin Luther*, la connaissance des choses de Dieu a refait surface.

Les hautes instances catholiques ont donc dû trouver de nouvelles stratégies pour que le sabbat ne soit pas observé. La première phase de ce plan fut de séparer les juifs des chrétiens, car de par leur mode d'enseignement, le peuple juif était un danger pour le subterfuge que l'Église catholique avait monté, en falsifiant la loi.

Bien que la Bible ait été interdite au peuple, la mémoire des Écritures demeurait toujours présente dans les premiers siècles, et cela, grâce, entre autres, aux juifs qui avaient continué à transmettre sa connaissance de façon orale. Nous découvrons au chapitre intitulé « *L'héritage législatif sanglant* » qu'à cause de cela, le peuple juif eut à payer un lourd tribut pour sa foi.

Puis, avec les siècles, la réforme s'étant mis en place, la Bible a refait surface, et avec elle, la connaissance de la Parole de Dieu.

Ne pouvant trouver une raison valable dans la Bible au changement du jour de repos réservé à Dieu, qu'ils avaient fait passer du sabbat (*samedi*) au dimanche, les prélats catholiques durent mettre en place un subterfuge.

Dès lors, ils se sont attelés à trouver dans la Bible des textes qui pourraient leur permettre de donner une légitimité au dimanche. C'est ainsi qu'ils finirent par présenter le dimanche de Pâques – donc le jour où Jésus est ressuscité – comme étant, selon eux, le mémorial par lequel Christ sanctifiait le dimanche au lieu et place du sabbat.

L'un des textes bibliques que l'Église catholique utilise pour en attester est celui présentant la Sainte Cène que le Seigneur a partagée avec ses disciples. Voici ce que cette religion présente pour légitimer le dimanche comme jour du Seigneur : « [...] **Écoute, mon enfant, je vais t'exposer les raisons pour lesquelles la tradition de garder le dimanche et de nous abstenir de travailler nous a été transmise.**

Lorsque le Seigneur confia le sacrement aux disciples, il prit le pain, prononça la bénédiction, le rompit et le donna à ses disciples, en disant : "Prenez, mangez : ceci est mon corps, rompu pour vous en rémission des péchés. "De même, il leur donna la coupe en disant : "Buvez-en tous :

Ceci est mon sang, le sang de l'Alliance Nouvelle, répandu pour vous, et pour la multitude en rémission des péchés. Faites cela en mémoire de moi" (cf. Mt 26,26-15 Co Mt 11,24). Le jour saint du dimanche est donc celui où l'on fait mémoire du Seigneur. C'est pourquoi on l'a appelé "le jour du Seigneur".

Et il est comme le seigneur des jours. En effet, avant la passion du Seigneur, il n'était pas appelé "jour du Seigneur", mais "premier jour". *En ce jour, le Seigneur a établi le fondement de la résurrection, c'est-à-dire qu'il a entrepris la création ; En ce jour, il a donné au monde les prémices de la résurrection ;*

En ce jour, comme nous l'avons dit, il a ordonné de célébrer les saints mystères. *Ce jour a donc été pour nous le commencement de toute grâce : commencement de la création du monde, commencement de la résurrection, commencement de la semaine. Ce jour, qui renferme en lui-même trois commencements, préfigure la primauté de la sainte Trinité. La semaine comporte évidemment sept jours :*

Dieu nous en a donné six pour travailler, et il nous en a donné un pour prier, nous reposer et nous libérer de nos péchés. Si donc nous avons commis des fautes durant ces six jours, nous pouvons les réparer le dimanche et nous réconcilier avec Dieu.

Rends-toi donc de grand matin à l'Église de Dieu, approche-toi du Seigneur pour lui confesser tes péchés, apporte-lui ta prière et le repentir d'un cœur contrit.

Sois présent pendant toute la sainte et divine liturgie, achève ta prière, ne sors pas avant le renvoi de l'assemblée [...] »
[Extrait de : L'Homélaire patristique 106, Temps ordinaire B, 9^e dimanche du temps ordinaire B, 114 Évangile, Homélie le jour du Seigneur sermon d'Eusèbe d'Alexandrie (+ V^e siècle ?) sur le dimanche].

Il est important pour moi de noter, avant tout, que ce texte catholique est tiré d'un catéchisme, c'est une base de connaissances destinée aux enfants, donc aux nouvelles générations. Cette réalité rend pour moi ce texte encore plus dangereux, car il démontre que le lavage de cerveau que fait cette religion chrétienne commence très tôt.

Sinon ici, je reconnais que les prélats catholiques l'ont joué finement, combien leur discours est fluide et bien présenté.

L'auteur de ce texte me fait penser à ces belles plantes carnivores qui exhalent des phéromones et qui ont des couleurs chatoyantes, tout cela a pour objectif d'attirer leurs innocentes victimes qui, une fois qu'elles sont à leur portée, PAN...

En développant, vous comprendrez mieux ces images que je viens de donner. En lisant cette thèse catholique, sans prendre le temps de la soumettre au filtre de la Parole de Dieu, on pourrait se laisser convaincre, car ce qui est dit semble plausible.

Mais nous allons de ce pas, Bible en main, en sonder les fondations pour le vérifier. Tout d'abord, il est important de noter que ce texte présente une vérité biblique, mais son auteur va en finalité, comme le fait Satan la tordre.

Il déclare que Dieu nous donne six jours pour travailler et un jour pour que nous puissions prier, nous reposer et nous réconcilier avec lui, etc.

En cela, il a tout à fait raison, cette partie de sa thèse est donc biblique. Mais il rajoute que depuis la résurrection de Jésus-Christ, ce jour, c'est le dimanche.

De mon côté quand je lis la Bible, ce n'est pas l'enseignement que j'ai. Le Nouveau Testament qui présente la période où Jésus a vécu en chair parmi nous, ainsi que l'œuvre de ses disciples, ne présente aucune trace du dimanche comme devant être observé comme le jour de repos spéciale que Dieu a institué. A contrario, dans le texte de [Hébreux 4 versets 1-11], la parole de Dieu réaffirme la validité du sabbat (samedi), comme jour de repos divin devant être observé par son peuple.

Maintenant que ces points ont été notés, il est important de reconsidérer ce texte catholique, que nous avons vu plus haut, pour voir si Jésus nous demande vraiment d'observer le dimanche au lieu du sabbat en raison du fait que le repos dominical est, selon cette religion, un mémorial de la Cène. Pour ce faire, lisons un extrait d'un des textes bibliques que cet auteur cite en référence : « *Et dit :*

Que voulez-vous me donner, et je vous le livrerai ? Et ils lui payèrent trente pièces d'argent. Depuis ce moment, il cherchait une occasion favorable pour livrer Jésus. Le premier jour des pains sans levain, les disciples s'adressèrent à Jésus, pour lui dire : Où veux-tu que nous te préparions le repas de la Pâque ? [...]

Pendant qu'ils mangeaient, Jésus prit du pain ; Et, après avoir rendu grâces, il le rompit, et le donna aux disciples, en disant : Prenez, mangez, ceci est mon corps. Il prit ensuite une coupe ;

Et, après avoir rendu grâces, il la leur donna, en disant : Buvez-en tous ; Car ceci est mon sang, le sang de l'alliance, qui est répandu pour plusieurs, pour la rémission des péchés.

Je vous le dis, je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où j'en boirai du nouveau avec vous dans le royaume de mon Père. » [Matthieu 26 versets 15-17 et 26-29, Bible Louis Segond].

Complétons avec ce texte :

« Car j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai enseigné ; c'est que le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, et, après avoir rendu grâces, le rompit, et dit :

Ceci est mon corps, qui est rompu pour vous ; Faites ceci en mémoire de moi. De même, après avoir soupé, il prit la coupe, et dit : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang ; Faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez.

Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. »
[1 Corinthiens 11 versets 23-26, Bible Louis Segond].

Dans le premier texte de Matthieu, nous voyons au sujet de la Pâques, que c'est le corps de Christ lui-même qui est symbolisé par le pain et son sang par la coupe remplie du fruit de la vigne.

Aucune indication de jour spécial devant commémorer la Cène n'est donnée. En outre, lors de la Sainte Cène, Jésus demande de continuer le partage du pain et de la coupe en mémoire de son divin sacrifice pour nous.

*Ce faisant, il est vrai que la Sainte Cène est un mémorial !
Mais pas celui du dimanche !*

Le fait que l'Église catholique la présente comme le mémorial instituant le dimanche comme jour reconnu par Dieu pour que les hommes l'adorent n'est, bibliquement parlant, pas logique.

Bien que la Sainte Cène se soit tenue durant la période de Pâques, elle n'a pas eu lieu le dimanche de Pâques.

C'est ce que nous pouvons constater dans le texte de la première épître aux Corinthiens que nous venons de voir, car elle la situe au soir où Jésus fut livré, donc le jeudi.

Par conséquent, quand Jésus dit lors de la Cène :

« Faites ceci en mémoire de moi », il ne demandait pas d'adorer le dimanche, mais de continuer à perpétuer le partage du pain et de la coupe (remplie du fruit de la vigne), en représentation de son corps et de son sang livrés pour nous, afin de nous racheter de la malédiction du péché.

Afin de bien prendre conscience qu'il n'a pas fixé un jour en particulier destiné à être le mémorial de la Sainte Cène, nous lirons le texte qui suit : « *Tous ceux qui croyaient étaient dans le même lieu, et ils avaient tout en commun. [...]* »

Ils étaient chaque jour tous ensemble assidus au temple, ils rompaient le pain dans les maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur » [*Actes 2 versets 44-46, Bible Louis Segond*].

Ici, nous voyons que, conformément aux enseignements de Jésus, ses disciples rompaient ensemble chaque jour le pain. *Nulla mention d'un jour en particulier pour cela !*

Comme vous le voyez, la Sainte Cène ne peut être une des bases bibliques permettant de pérenniser la modification de la loi de Dieu par la papauté qui institua le dimanche en tant que saint jour au détriment du sabbat. Nous voyons dans ce texte catholique, que nous venons de lire, qu'une autre thèse s'appuie sur le fait que Christ a été ressuscité le dimanche :

L'auteur fait passer le sabbat comme étant une prescription cérémonielle. Ce qui la rend selon lui caduque, car la loi cérémonielle de Moïse a été abrogée à la croix.

Si cela avait été le cas, il aurait eu raison, mais la réalité est que le sabbat n'est pas juste une doctrine biblique parmi tant d'autres, c'est le *quatrième des dix commandements de Dieu*. Ce faisant, le sabbat ne fait pas partie de la loi cérémonielle que Dieu avait donnée à Moïse et qui fut abrogée à la mort de Christ sur la croix.

Pour être au clair sur ce point, lisez le *tome III* de ce livre au chapitre intitulé « *Différence entre le sabbat (quatrième des dix commandements) et les sabbats (commandement de la loi cérémonielle)* ».

Le Sabbat n'a pas été aboli par la mort expiatoire et la résurrection de Jésus-Christ. Cette thèse de l'Église catholique tentant de trouver des fondations bibliques au dimanche ne tient donc pas.

2.3 Les bases du repos dominical qui fut acté par le saint chevalier félon

En introduction, cette partie, je vous dirais que quand il y avait un mauvais coup qui se préparait au niveau du dogme catholique, ledit « *saint* » *Augustin* était presque toujours aux manettes.

C'est aussi lui qui a contribué à asseoir les bases frelatées du « *repos dominical* » comme étant le jour du Seigneur.

Avant de poursuivre, il est important pour moi de souligner que ce n'est pas lui qui institua la doctrine du repos dominical obligatoire.

Nous l'avons vu, à l'origine, les Romains avaient retenu le dimanche pour vénérer le « *dieu* » Soleil, puis l'Église catholique a entériné cet édit en le transformant en « *jour du Seigneur* ».

Saint Augustin fut un contemporain du *concile de Laodicée* qui désacralisait le sabbat afin d'établir le dimanche à sa place.

Comme il était très jeune à l'époque de ce concile (*environ dix ans*) – il est né en 354 alors que le *concile de Laodicée* s'est tenu dans une période se trouvant selon les historiens entre 363 et 366 –, il ne put donc pas à y faire entendre puissamment sa voix.

Mais par la suite, il fut le fer de lance qui établit le dimanche comme jour du Seigneur.

Ce texte nous présente cette réalité : « **Pendant le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles s'abstiendront de se livrer à des travaux ou à des activités qui empêchent le culte dû à Dieu, la joie propre au jour du Seigneur, la pratique des œuvres de miséricorde et la détente convenable de l'esprit et du corps [...]**

Les nécessités familiales ou une grande utilité sociale constituent des excuses légitimes vis-à-vis du précepte du repos dominical. Les fidèles veilleront à ce que de légitimes excuses n'introduisent pas des habitudes préjudiciables à la religion, à la vie de famille et à la santé. L'amour de la vérité cherche le saint loisir, la nécessité de l'amour accueille le juste travail »

[Extrait de : (*S. Augustin, civ. 19, 19*) ; *Catéchisme de l'Église catholique* ; II. *Le jour du Seigneur* ; la *Libreria editrice Vaticana*].

Cet écrit de saint Augustin a contribué à donner au repos du dimanche ses lettres de noblesse.

Il institue ici les deux piliers qui, jusqu'à ce jour, soutiennent dans le dogme catholique la réalité du repos dominical.

Le premier est celui de la sainteté du culte le dimanche, et le second celui de l'obligation de l'unité familiale et sociale en ce jour !

Il est important de noter que ces bases que ce prélat catholique – il fut l'un des hommes les plus sanguinaires de l'Histoire –, sont jusqu'à ce jour le socle qui établit en France les fondations du repos du dimanche. Si vous voulez en savoir plus sur les résurgences de cette doctrine au sein des lois françaises, je développe cette réalité aux chapitres « *Fondement législatif discriminatoire et moyenâgeux* ».

Sinon au sein de la foi catholique, voici ce que sa doctrine est devenue par la suite : « [...] *Le dimanche est traditionnellement consacré par la piété chrétienne aux bonnes œuvres et aux humbles services des malades, des infirmes, des vieillards.*

Les chrétiens sanctifieront encore le dimanche en donnant à leur famille et à leurs proches le temps et les soins, difficiles à accorder les autres jours de la semaine.

Le dimanche est un temps de réflexion, de silence, de culture et de méditation qui favorisent la croissance de la vie intérieure et chrétienne. »

[Extrait de : Catéchisme de l'Église catholique ; II. Le jour du Seigneur ; la Libreria editrice Vaticana].

Forte des bases doctrinales laissées par saint Augustin, l'Église catholique présente le dimanche comme le jour qui permet à l'homme de s'épanouir à tous égards :

Foi, santé, famille, loisir etc.

L'une des actions de saint Augustin qui, selon moi, a le plus marqué et marque encore les cœurs, est sa représentation de la sainteté du repos dominical comme étant si élevée que même les loisirs pratiqués le dimanche doivent être sanctifiés.

Le point culminant de sa thèse fut de présenter le dimanche comme le jour d'excellence des bonnes œuvres.

Jusque-là, le dimanche était un jour chômé tel qu'établi sous le joug romain, sans que son côté « *saint* » ne soit spécialement observé par les chrétiens.

La majeure partie d'entre eux continuait encore à observer le sabbat en se cachant pour ne pas être débusqués, sous peine d'être anathématisés, torturés et tués.

Le coup de maître de saint Augustin fut de toucher les cœurs en présentant le dimanche comme le jour de dévotion, appelant à l'oubli de soi et à la sainteté.

Fort de ces bases que lui a léguées saint Augustin, l'Église catholique a établi d'autres préceptes qui obligent les fidèles à participer à la messe du dimanche. Ce texte nous présente cette réalité :

« [...] Commandes d'entendre la sainte messe les dimanches et jours fériés, à fréquenter les services religieux, de s'abstenir du travail manuel, de recevoir la communion lors des festivals en chef de l'année, de s'abstenir de la divination et l'usure, etc., peut être efficace comme aide vers l'accomplissement des devoirs chrétiens. »

[Extrait de : *la Publication d'informations écrites par Joseph Blotzer. Transcrit par Matt Dean. L'Encyclopédie catholique, Volume VIII. Publié 1910 ;*

Robert Appleton Société. Inquisition Information catholique. La répression A d'hérésie par l'institution connue que l'Inquisition ; A. L'inquisition du Moyen âge (2) Le nouveau tribunal (D) les peines].

Complétons, par cet autre texte où l'Église catholique avait décrété que la messe du dimanche était obligatoire : « *Le commandement de l'Église détermine et précise la loi du Seigneur :*

"Le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l'obligation de participer à la Messe. »

[Extrait de : *CIC, can. 1247 ; Catéchisme de l'Église catholique ; II. Le jour du Seigneur ; la Libreria editrice Vaticana].*

Afin d'enfoncer le clou, pour que nul ne se dérobe à ce culte, l'Église catholique a décrété que ceux qui participaient à « *l'eucharistie dominicale* » donnaient un signe de leur fidélité et de leur appartenance au Christ. Ce qui sous-entendait que ceux qui n'y participaient pas n'étaient pas liés à Jésus et étaient donc des infidèles.

Pour maintenir sa dominance sur le peuple et l'obliger à venir à l'église le dimanche, l'Église catholique mit en place ce jour-là l'obligation de l'Eucharistie comme lien d'appartenance au Christ.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« La participation à la célébration commune de l'Eucharistie dominicale est un témoignage d'appartenance et de fidélité au Christ et à son Église. » [Extrait de : *Catéchisme de l'Église catholique ; II. Le jour du Seigneur ; la Libreria editrice Vaticana*].

Ce texte renforce celui que nous venons de voir, ici elle décrète que ceux qui manquent l'eucharistie du dimanche commettent un péché grave : **« L'eucharistie du dimanche fonde et sanctionne toute la pratique chrétienne [...] Ceux qui délibérément manquent à cette obligation commettent un péché grave. »** [Extrait de : *Catéchisme de l'Église catholique ; II. Le jour du Seigneur*].

En agissant ainsi, l'Église catholique s'assurait que, par peur de déplaire à Dieu en péchant contre lui, nul ne négligerait d'observer le repos dominical.

Pour toutes ces raisons, le dimanche est devenu un jour férié légal.

Elle pouvait ainsi monnayer ses grâces, car ceux qui transgressaient le repos dominical pouvaient verser une somme d'argent pour racheter leur faute quand ils étaient pris en défaut.

Ceci nous renseigne sur ce trafic : **« Tel qui transgressait la loi du repos dominical versait une somme d'argent pour racheter sa faute et mettait ainsi sa conscience en repos en s'évitant un droit de surestaries : on faisait encore ainsi une bonne affaire. »**

[Extrait de : *Étienne Dupont, Le vieux Saint-Malo : Les Corsaires chez eux, Édouard Champion, 1929, p.48*].

Pour poursuivre notre étude, nous allons considérer ce texte qui est en droite ligne de cette image de sainteté que l'Église catholique a attribuée au dimanche :

« La célébration du dimanche observe la prescription morale naturellement inscrite au cœur de l'homme de "rendre à Dieu un culte extérieur, visible, public et régulier sous le signe de son bienfait universel envers les hommes. » [Extrait de : *S.Thomas d'A., s. th. 2-2, 122, 4 ; Catéchisme de l'Église catholique ; II. Le jour du Seigneur ; la Libreria Editrice Vaticana*].

Ici, la célébration du dimanche est présentée comme étant naturellement écrite dans l'homme, dans son cœur, et ce faisant, ceux qui sont ainsi marqués prennent plaisir à porter ce jour-là un culte au Seigneur, qui est vu de tous.

Cet auteur catholique était lui aussi une fine lame, mais qui utilisait comme arme la plume et le papier.

Ce qu'il présente ici est un mélange de vérité et d'erreurs, car Dieu a vraiment écrit sa loi dans le cœur de ses enfants, mais le dimanche n'a rien à y voir. C'est le sabbat, qui est le quatrième commandement de la loi de Dieu, qui est, avec tous les autres commandements, inscrit dans le cœur de ceux sauvés par grâce.

Je vous ai mis une étude présentant cette réalité dans le *tome III* de ce livre au chapitre « *Quelle place la loi est-elle appelée à tenir, en Jésus-Christ, dans la vie de ceux qui sont sauvés par grâce ?* »

Dans tout ce que nous venons d'étudier, nous voyons comment Saint Augustin ainsi que tous les prélats catholiques ont fait du repos du dimanche leur apostolat.

Pour ce faire, ils ont œuvré selon les œuvres du démon, en falsifiant la parole de Dieu pour tromper.

Pour finir, je vous dirais que fort de toutes ces bases, on voit que venir à l'église le dimanche est devenu un saint sacerdoce pour les catholiques de tous les siècles.

La messe est un moment solennel où l'on vient démontrer au monde que l'on sert Dieu, même si durant la semaine, on vit comme le pire des païens, le dimanche, on vient, afin que tous sachent que l'on a choisi de « révéler Dieu » !

En cela, il faut rendre justice à saint Augustin, car bien des siècles plus tard, la dévotion et la révérence des catholiques durant leur culte dominical sont admirables.

Quand j'entre dans une église catholique, je suis toujours frappé par le respect que les fidèles et desservants portent à leur lieu de culte. Les cultes « *sont tirés à quatre épingles* », pas un fil ne dé passe.

La révérence des cérémonies religieuses dominicales est apprise dès l'enfance par les catholiques. *Je sais de quoi je parle, car je suis né catholique !* J'ai le souvenir que, pour aller au culte le dimanche, Maman nous paraît, mon frère et moi, de nos plus beaux habits et bien des consignes nous étaient données :

- *nous tenir droit,*
- *ne pas jouer dans l'église,*
- *ne pas parler ou nous chamailler durant la messe, etc.*

Saint Augustin a réussi à faire prendre conscience au peuple que Dieu était présent lors des cultes, et qu'il devait avoir une tenue adéquate. En cela, je suis d'accord avec lui ! Cependant [Ésaïe 1 versets 2-15], nous apprend qu'il est vain de chercher à porter un culte solennel au Seigneur tout en altérant sa Parole.

En outre, dans [Colossiens 2 versets 16-23], la dévotion, l'oubli de soi, la bonne tenue, pour vivre dans la sainteté (« *Ne prends pas !* » « *Ne goûte pas !* » « *Ne touche pas !* ») sont vains si, à la base, ces préceptes sont des doctrines humains sans aucune fondation biblique.

Dans ce texte de Colossiens que je viens de mentionner, la Parole de Dieu présente tous les enseignements religieux – qui ont l'apparence de sagesse, car appelant à l'humilité et à l'oubli de soi, tout en transgressant l'Évangile –, comme étant des préceptes pernicieux.

La sainteté du dimanche et la révérence que certains lui portent est du même type que ces obligations qui avaient été établies sur des préceptes d'hommes au détriment de l'obéissance à la Parole de Dieu.

Le repos du dimanche, ne l'oublions pas, ne vient pas de l'Éternel Dieu, mais du dogme catholique qui a rejeté la Parole de Dieu pour marcher selon ses traditions. Elle le présente à tort comme écrit par Dieu dans le cœur des hommes afin de lui rendre un culte extérieur, en exaltant ses bienfaits envers les hommes.

2.4 Héritage dominical approximatif légué à la chrétienté

De tout ce que nous avons étudié jusque-là, ce qui suit est ce qui me sidère le plus. Pour que vous puissiez mieux comprendre mes propos, je m'en vais vous donner une image forte :

Imaginez un oiseau qui est resté en captivité toute sa vie et qui finit – un matin où son jeune maître avait mal fermé la cage –, par fuir. Le petit bonhomme fut inconsolable d'avoir perdu son petit compagnon tant choyé.

Mais sa peine ne dura qu'une journée, car il eut la surprise de retrouver son oiseau, qui était revenu, tout naturellement dans sa cage, avant la tombée de la nuit.

C'est ce qui se passa, selon moi, pour la majeure partie des protestants, qui tout en se désolidarisant du dogme de la Rome papale, continue, jusqu'à ce jour, à observer le dimanche comme jour de culte au détriment du sabbat que le Seigneur a institué.

Nous allons donc maintenant étudier les raisons pour lesquelles, aujourd'hui – alors que la liberté religieuse est un acquis pour bien des chrétiens –, des religions protestantes continuent à observer les bases frelatées du repos dominical que l'Église catholique a instituées.

Pour commencer, je vous dirais que les bases spirituelles des chrétiens de ce siècle, viennent de deux courants :

Le catholicisme et le protestantisme.

Ces deux branches de la chrétienté ont des bases de foi qui semblent très différentes. Alors que l'Église catholique relègue la Parole de Dieu au second plan, lui préférant les écrits de ses pères, la foi des protestants est, quant à elle, censée être fondée sur la Bible.

Nous autres protestants avons hérité notre foi des grands réformateurs, tels que *John Wyclif*, *Jean Hus*, *Jérôme de Prague* et surtout *Martin Luther*. Certains de ces grands conquérants de la foi ont payé de leur vie leurs convictions, sous l'étreinte meurtrière de la veuve noire que fut l'Église catholique.

Celui qui selon moi laissa parmi nous la trace la plus indélébile de la Parole de Dieu, fut le grand réformateur *Martin Luther*. Il est incontestablement le père du protestantisme.

Il mena tambour battant bien des réformes, telles que :

L'abandon de l'adoration des statues, il œuvra pour le mariage des prêtres. Il est le premier à avoir parlé de la justification par la foi, et non par les œuvres, ce qui à l'époque fut retentissant.

Rappelons en effet que jusque-là, afin d'être sauvé, il fallait payer. Le dogme catholique avait institué les indulgences qui permettaient qu'un individu puisse racheter ses péchés ou ceux de ses proches, etc.

Dans la partie précédente, nous avons vu comment il était possible, moyennant finance, d'acheter son pardon pour n'avoir pas assisté à l'office du dimanche.

Pour renforcer ce que je viens de vous présenter, je vous invite à lire le chapitre intitulé « Origine, raison d'être et finalité du culte de l'immortalité de l'âme ».

Le combat titanesque contre les enseignements frelatés du dogme catholique que mena Martin Luther coupa l'Europe en deux en faisant apparaître deux peuples chrétiens bien distincts :

Le catholicisme et le protestantisme.

Avant de poursuivre, je veux que vous sachiez que j'admire le travail effectué par Martin Luther grâce à l'Esprit de Dieu ; mais pour ce qui concerne le dimanche, il fut l'un de ceux qui permirent d'enfoncer le clou permettant de le maintenir.

Dans le texte qui suit, Martin Luther reconnaît que le sabbat, c'est le samedi, mais préfère continuer à observer le dimanche :

« En effet, si Carlstadt [...] avait été plus loin dans ses écrits sur le Sabbat, le dimanche aurait cédé sa priorité, et le Sabbat – c'est-à-dire le samedi – serait observé comme jour saint. »

[Extrait de : Against Celestial Prophets ; texte de Martin Luther].

Comme vous pouvez le constater, le grand réformateur a eu un choix à faire, en ce qui concerne le sabbat, mais il préféra se taire, laissant la primauté au dimanche comme jour de repos réservé au Seigneur !

Il choisit de ne pas réformer le dimanche, mais il avait la conviction que le sabbat était le jour de repos béni que le Seigneur a institué.

Dans le texte qui suit, nous voyons que c'est pour une meilleure gestion de la vie des réformés (*protestants*) qu'il préféra continuer à avoir comme jour de culte le dimanche :

« Pour éviter des perturbations inutiles que [le jour de culte] occasionnerait, on continuerait à observer le dimanche. »

[Extrait de : Grand Catéchisme de Martin Luther (The New Schaff-Herzog Encyclopedia of Religious Knowledge, « Sunday »)].

Martin Luther avait donc la conviction que le sabbat subsistait, pourtant, afin de ne pas « *perturber davantage* » les protestants dans la nouvelle gestion de leur foi, il a décrété qu'ils continueraient à observer le dimanche.

Pour lui, ainsi que pour les dirigeants protestants de l'époque, le dimanche était trop enraciné dans la foi chrétienne, il ne fallait donc pas le réformer.

C'est pourquoi ils acceptèrent sans un mot de continuer à considérer le dimanche comme jour de repos réservé à Dieu.

Et cela fortifia la thèse de l'Église catholique !

Les protestants n'ayant pas bronché et fait des plans pour défendre le sabbat, ils lui permirent de les sermonner en les présentant comme des arrivistes qui pratiquent des éléments du dogme catholique tout en rejetant une partie de ces enseignements.

Dans le texte qui suit, nous découvrons que ce recul des protestants face au repos dominical dynamisa l'Église catholique qui, fièrement, pouvait déclarer avoir remporté une grande victoire sur eux :

« Mille ans avant la naissance du protestantisme, l'Église catholique, en vertu de sa mission divine, a transféré l'observation du samedi au dimanche [...]

À sa naissance (lors de la Réformation au seizième siècle) le monde trouva le sabbat chrétien si bien établi qu'il ne pourrait pas aller à l'encontre de son existence ;

Il était par conséquent placé dans une position où il devait l'accepter, approuvant ainsi le droit de l'église d'avoir changé le jour depuis plus de trois siècles.

Le sabbat chrétien est par conséquent jusqu'à ce jour reconnu comme une institution de l'Église catholique comme épouse du Saint-Esprit et cela sans aucun reproche du monde protestant. »

[Extrait de : The Catholic Mirror (Baltimore), 23 Septembre 1894].

Complétons par ce texte où l'Église catholique revendique avoir institué le dimanche à la place du samedi, comme jour de sabbat :

« À sa naissance, le monde protestant découvrit que le sabbat chrétien [dimanche] était trop fortement enraciné pour aller à contre sens ; Par conséquent, il se trouva dans la situation d'accepter un arrangement, attribuant, ainsi à l'église le droit de changer le jour.

[...] Ce jour-là, le sabbat chrétien [dimanche] est devenu l'enfant légitime de l'Église catholique [...]

Sans un mot [de protestation] du monde protestant. » *[Extrait de : The Catholic Mirror ; 23 septembre 1893].*

C'est ainsi que l'Église catholique a alors trouvé dans les protestants, surtout dans les grands réformateurs, des alliés inattendus et inespérés.

Dans ce texte qui suit, elle déclare qu'en renonçant au samedi (*sabbat*), alors que la Parole de Dieu demande de le sanctifier, les protestants ont rendu profane ce jour :

« Question : *Lorsque les protestants rendirent profane le samedi [...] se basaient-ils sur les Écritures comme seule source de croyance [...] ?*

« **Réponse** : *Au contraire, ils n'avaient que l'autorité de la tradition pour agir ainsi.*

En rendant le samedi profane, ils violent l'un des commandements que Dieu n'a jamais annulé :

« souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. »

[Extrait de Stephen Keenan, A Doctrinal Catechism, p. 174].

Il est important pour moi de faire ressortir que le passage de la Bible qui est ici utilisé pour démontrer cette thèse est *[Exode 20 versets 8-11]* et qui est un texte biblique, qui présente le quatrième des dix commandements, qui enjoint d'observer le Sabbat.

Ce que nous venons de voir établit le fait que l'Église catholique n'a jamais contesté que le samedi était le jour de repos sabbatique que l'Éternel a institué, elle reconnaît même la validité du sabbat en tant que jour particulier mis à part par le Seigneur.

En outre, dans le texte qui suit, elle reconnaît que le dimanche en place du sabbat n'est pas biblique :

« **Nous catholiques, alors, avons la même autorité pour observer le dimanche au lieu du Sabbat comme nous l'avons pour les autres points de notre croyance [...]** *Tandis que vous qui êtes protestants, n'avez aucune autorité pour le faire. Même dans la Bible vous ne trouverez aucune raison pour le faire et vous ne pourrez pas non plus prétendre en trouver ailleurs.*

Vous comme nous ne suivons que la tradition sur ce point, mais nous le faisons et nous y croyons comme faisant partie de la parole de Dieu et l'église comme divinement désignée pour la garder et l'interpréter, vous l'appliquez, la dénonçant constamment faillible et un guide peu sûr [...] »

[Extrait du Traité Cliftons, Vol. 4, article, "Une question pour tous les chrétiens de la Bible," p. 15].

C'est ainsi que l'Église catholique pouvait enseigner sans complexe que le jour béni de Dieu est le samedi qui est le jour du sabbat.

Pour elle, si les protestants préfèrent le dimanche, sans que les saintes Écritures le décrètent, c'est uniquement parce qu'ils ont accepté de se soumettre aux enseignements catholiques.

C'est ainsi que *Martin Luther* et les premiers dirigeants du mouvement protestant ont affaibli le peuple de Dieu en acceptant de fermer les yeux sur la supercherie du dimanche.

Notre foi venant en grande partie des enseignements bibliques que nous ont laissés ces grands réformateurs, on comprend donc pourquoi la majeure partie des protestants se soit inclinée devant la majesté de la Rome papale et observe désormais le dimanche en place du sabbat.

Après cette défection des premiers protestants, l'Église catholique n'eut plus besoin de justifier ses agissements, mais elle présente, pour se justifier, le danger qu'il y a à vouloir sevrer les chrétiens du culte du dimanche. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« **Le dimanche [qui a succédé au Sabbat] doit être sanctifié par des lectures de piété et surtout des saintes Écritures.**

[C'est le fait du chrétien et que Dieu même qui connaît son œuvre lui a donné.] **Il est dangereux de l'en vouloir sevrer [...]** »

[Extrait de : Ed. 1693, 1699. *Bulla unigenitus sanctissimi D. N. Domini clementis divina providentia Papae XI (Bullarium Romanum, Romae, MDCCXXXV, tome X, page 340 et seq.). LXXXII*].

Dès lors, c'est avec fierté qu'elle a présenté son bébé (*le dimanche*), comme symbole de sa domination sur tous les protestants qui en font désormais leur jour de culte. Ce texte qui suit nous présente les paroles orgueilleuses de l'Église catholique en la matière :

« La foi de nos pères : Une règle ou un guide valable pour le paradis doit être capable de délivrer les vérités nécessaires au salut.

Maintenant, les Écritures seules ne contiennent pas toutes les vérités auxquelles un chrétien doit se borner à croire, ni l'exclusivité des devoirs qu'il a l'obligation de pratiquer.

Pour ne citer qu'un exemple, tout chrétien n'est-il pas tenu à l'obligation de sanctifier le dimanche et de s'abstenir en ce jour de toute tâche servile qui ne soit nécessaire ?

Or, vous pouvez lire la Bible de la Genèse à l'Apocalypse, sans trouver une seule ligne autorisant la sanctification du dimanche.

Les Écritures font valoir l'observance religieuse du samedi, un jour que nous n'avons jamais sanctifié [...]

Les Écritures ne peuvent pas représenter, à elles seules, le guide suffisant et la règle parce qu'elles ne peuvent pas, en tout temps, répondre à chaque question qui se pose ;

Parce qu'elles ne sont pas claires et intelligibles d'elles-mêmes, y compris dans des matières de la plus haute importance ;

Et parce qu'elles ne contiennent pas toutes les vérités nécessaires au salut. »

[Extrait de : Faith of our fathers ; du Cardinal Gibbons, 1876].

Complétons avec ce texte : « [...] **Le Sabbat fut changé du samedi au dimanche non à cause de directives tirées des Saintes Écritures, mais parce que l'Église a senti son propre pouvoir [...]** » *[Extrait de : Cardinal Maida, Archevêque de Détroit, La Sentinelle de l'Église catholique de Sainte Catherine, Algonac, Michigan, le 21 mai 1995].*

Dans cet autre texte, l'Église catholique reconnaît que le jour du sabbat est le samedi : « *Dans l'Ancien Testament, référence est faite cent vingt-six fois au Sabbat et tous ces textes expriment sans contredit la volonté de Dieu ordonnant que le septième jour soit observé [...]*

Il est inconcevable de mettre en doute la question de l'identification du samedi au Sabbat, ou au septième jour, étant donné que le peuple d'Israël a toujours observé le samedi depuis que la loi fut donnée. »

[Extrait de : The Catholic Mirror du 9 septembre 1883].

Dans ce dernier texte, l'Église catholique reconnaît que Jésus n'a point changé le sabbat : « [...] **Le Sabbat, le jour le plus glorieux de la loi, fut changé pour le jour du Seigneur.**

Cela ainsi que d'autres faits similaires n'ont pas cessé en vertu de l'enseignement de Christ.

(Car il a dit qu'il est venu pour accomplir la loi et non pour l'abolir), cependant ils ont été changés par l'autorité de l'église [...] » [Extrait de Mansi SC, vl. 33, Cols. 529, 530].

Ce qui me stupéfie le plus dans ces textes que nous venons de voir, c'est que l'Église catholique reconnaît que Jésus-Christ n'a point remplacé le jour du sabbat par le « *jour du Seigneur* » (*dimanche*).

Mais c'est de son autorité qu'elle a décidé de changer le jour de repos que Dieu a institué.

Dans l'un de ces textes, l'Église catholique déclare que, de la Genèse à l'Apocalypse, il n'est point fait mention de l'obligation d'observer le dimanche, mais que les écritures demandent d'observer le sabbat.

Elle reconnaît en outre que c'est forte de ses traditions qu'elle s'est donné le droit de changer le repos du sabbat (*samedi*) en dimanche, mais que rien dans la Bible ne justifie cela.

Elle déclare aussi que les Écritures (*la Bible*) ne contiennent pas toute la vérité nécessaire au salut, et que les chrétiens ne doivent pas s'y limiter. Pour elle, un bon guide spirituel doit être capable de proposer de nouvelles vérités à ces adeptes (*donc un nouvel Évangile*).

Nous savons que ceux agissant ainsi doivent être anathèmes et mis de côté par le peuple de Dieu selon ce que nous demande la Parole de Dieu dans [*Galates 1 versets 6-10*], [*2 Jean versets 6-11*].

Pour finir, je vous dirais que je concéderaï toujours une chose à l'Église catholique, c'est sa franchise basée sur son sentiment de toute-puissance. Ce faisant, elle n'a jamais caché la vérité concernant le sabbat. Elle reconnaît sans aucun mal qu'un jour de sabbat existe, et que c'est le jour de repos que le Seigneur a institué.

Néanmoins, elle précise que c'est forte de sa puissance qu'elle a choisi de changer, de son propre chef, ce jour.

En outre, elle ne s'est jamais cachée d'avoir repris à son compte le jour de culte réservé au « *dieu Soleil* ». Voici ce que nous pouvons lire des écrits catholiques à ce propos :

« Le jour du Seigneur [...] est devenu pour les chrétiens le premier de tous les jours, la première de toutes les fêtes, le jour du Seigneur [...] Le « dimanche » : Nous nous assemblons tous, le jour du Soleil parce que c'est le premier jour [après le Sabbat juif (...)]. » [Extrait de *S. Justin, apol.1, 67. Le dimanche – accomplissement du Sabbat ; catéchisme de l'Église catholique ; II. Le jour du Seigneur ; la Libreria Editrice Vaticana*].

Tout ce que nous venons de voir renforce les éléments déjà collectés et qui établissent que l'Église catholique est bel et bien la petite corne ou encore l'ennemi de Dieu et de son peuple, qui s'élèvera, prononcera des paroles blasphématoires et se déclarera lui-même Dieu.

Pour approfondir ces réalités je vous invite à lire mon livre intitulé *« Inquisitiô (Le message des trois anges), tome III. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique »* aux chapitres *« L'unité indivisible des œuvres du léopard à dix cornes et à sept têtes et de la petite corne »* et *« Les plans obscurs de la dominatrice des nations »*.

Nous voilà arrivés à la fin de ce voyage historique qui nous a conduits dans les méandres du dimanche. Certainement, vous avez maintenant conscience que c'est en raison de toutes les malversations de l'Église catholique que le plus grand nombre pense qu'il sert Dieu en l'adorant le dimanche.

En outre, les lois françaises interdisant de travailler le dimanche découlent de lois religieuses de l'antique Église catholique. Dès lors a débuté la prise d'otages des Français désirant travailler en ce jour.

Au chapitre intitulé *« Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire »*, je vous présente comment je suis retenu en otage par les lois françaises interdisant de travailler le dimanche.

Et cela, alors que nous vivons dans une république censée ne plus être sous le joug catholique. Fort de toutes ces bases que nous venons de voir, le dogme catholique put imposer sa vision de la *« vérité »* durant des siècles.

C'est ainsi que le plus grand nombre a fini par adhérer au *« jour du Seigneur »*, jusqu'à oublier qu'un jour de Sabbat n'ait jamais existé.

3 Une lumière pour l'avenir

Pour commencer, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. *Pourtant !*

Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David au géant homme d'armes Goliath.

La finalité ne fut pas la victoire du puissant, mais celle de la foi.

Pour comprendre cette image que je viens de présenter il est important de prendre en compte certaines réalités :

Dans mes livres de la série « Inquisitiô » je mets en lumière les errements des Église adventiste du septième jour et catholique, etc. En outre, dans mon livre intitulé « Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution) » c'est contre de puissantes nations de la terre que je m'élève.

L'objectif étant que puisse faire prévaloir la justice et la vérité, afin que les non-vaccinés contre la covid 19 ainsi que les observateurs du sabbat et du shabbat, qui ont été et sont encore discriminés en France, à cause des lois vaccinales et dominicales, puissent avoir gain de cause.

Ainsi au regard de la puissance financière et intellectuelle de ceux contre qui je m'élève, je ne puis certes pas, d'un point de vue humain, faire face seul contre de telles entités.

C'est pour cela, que c'est au nom Puissant de Jésus-Christ de Nazareth que, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

J'ai l'assurance que mon sauveur est vivant et fera bientôt paraître la noblesse de mes combats qui ne sont pas des arguties sorties tout droit d'un esprit « *farfelu* », mais bien des réalités qui méritent d'être prises en considération.

Ma conviction est que le Seigneur nous appelle en cette génération à libérer les captifs selon son appel manifesté dans le texte qui suit :

« L'esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ;

Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ;

Pour publier une année de grâce de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu ; Pour consoler tous les affligés » [Ésaïe 61 versets 1-2, Bible louis Segond].

C'est pour cela que malgré le fait que jusque-là j'ai été seul à tourner la meule pour le Seigneur, j'ai foi que grâce à ces lignes, les captifs « *spirituels* » entendront sa voix et qu'ils sortiront de Babylone, ce qui leur permettra d'avoir un devenir !

J'ai foi que cette œuvre s'accomplira par la puissance du Seigneur, manifesté par son Esprit Saint et non par une puissance quelconque qui viendrait de mon être, mais de l'Esprit de Dieu, selon ce que nous pouvons lire dans le texte qui suit : « *Alors il reprit et me dit :*

C'est ici la parole que l'Éternel adresse à Zorobabel : Ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais c'est par mon esprit, dit l'Éternel des armées.

Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel ? Tu seras aplanie. [...] » [Zacharie 4 verset 6-7, Bible louis Segond].

En outre, j'ai l'intime conviction que le Seigneur utilisera mes livres pour sa gloire.

Ils sont les fruits d'un long travail de recherches historiques, juridiques et bibliques, et ils donnent les bases qui permettraient que les choses puissent changer, sur tous les points incriminés.

Fort de tout cela, il est temps que le peuple de Dieu puisse faire entendre sa voix de façon unanime, comme un lion.

L'objectif est que les réalités qui se trouvent dans ce livre, dans les autres tomes de cette série « *Inquisitiô* », puissent couvrir la surface de la Terre, comme les eaux couvrent les fonds des mers.

Ces ouvrages sont disponibles, gratuitement au format numérique, en version anglaise et française, sur mon site dont vous trouverez à la fin de ce chapitre. Il est à noter que la série « *Inquisitiô* » compte *5 livres*, à mon sens volumineux car, au format numérique, ils font chacun *572 pages*.

Pour un meilleur confort de lecture, le Saint-Esprit m'a inspiré de transformer chacun de ces livres en plusieurs livrets, dont celui que vous avez en mains fait partie.

Pour poursuivre, je vous dirais, qu'il est important de comprendre que les œuvres de réforme présentées dans ces livres ne pourront avoir de devenir sans vous.

La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*la connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée.

Si je mène seul ce combat, sans vous, qui êtes épris de justice et de vérité, le message contenu dans ce livre restera lettre morte.

Il faut donc que comme un seul homme, les voix du peuple de Dieu, puissent s'unir pour se faire entendre.

L'une des belles images que j'ai de l'unité qui entraîne la victoire est présentée dans le texte de [*Ecclésiaste 4 versets 9-12*], qui dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force.

*Ce type d'oeuvre titanesque on ne peut la mener seul, d'autant plus que nous ne sommes pas le maître mais un serviteur.
Je suis le porteur de ce message mais son propriétaire c'est l'Éternel Dieu !*

Les enseignements, que je vous ai présentés dans ce livre, ainsi que dans ses autres tomes de la série « *Inquisitiô* » ont pour centre le message des *3 anges apocalyptique*.

Le Seigneur a choisi cette génération, afin que nous son peuple fidèle nous ayons l'insigne honneur d'annoncé au monde ce message salutaire. Cette bonne nouvelle, en Jésus, va déterminer le devenir de l'humanité. Il est destiné à commencer le criblage du peuple de Dieu, la finalité étant que deux peuples bien distincts puissent sortir des rangs.

D'un côté se trouveront les saints, qui garde les commandements de Dieu et ont la foi de Jésus (ils ont l'Esprit de prophétie). Leur choix les amènera à porter les sceaux divins, formé du nom de Dieu et de celui de Jésus-Christ.

Leur devenir sera d'hériter du royaume de Dieu. D'un autre côté, il y aura ceux qui, rejeteront ces deux choses ou ceux ont délibérément choisi de rejeter le Seigneur. Leur finalité sera de recevoir la marque de la bête et leur fin sera de brûler dans l'étang de feu et de soufre aussi appeler la géhenne de feu.

Pour que nul ne soit perdu pour n'avoir pas entendu le message de grâce, en Jésus, que Dieu adresse à l'humanité, Il a envoyé ces sentinelles proclamer son offre de salut, qui est manifeste dans les messages des trois anges [*Apocalypse 14 versets 6-13*].

En tant que sentinelle et porteur du message du salut, le Seigneur nous demandera des comptes de ce que nous aurons fait des avertissements qu'Il destine à notre prochain.

Ceci nous renseigne : **« Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons, annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ. [...]**

Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous au milieu desquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. » [*Actes 20 versets 20-21, 25-27, Bible louis Segond*].

Afin de comprendre de quoi il en retourne au sujet du sang de son prochain que Paul déclare être innocent, il nous faut lire ce qui suit :

« La parole de l'Éternel me fut adressée, en ces mots : Fils de l'homme, parle aux enfants de ton peuple, et dis-leur :

Lorsque je fais venir l'épée sur un pays, et que le peuple du pays prend dans son sein un homme et l'établit comme sentinelle, - si cet homme voit venir l'épée sur le pays, sonne de la trompette, et avertit le peuple ;

et si celui qui entend le son de la trompette ne se laisse pas avertir, et que l'épée vienne le surprendre, son sang sera sur sa tête. Il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas laissé avertir, son sang sera sur lui ;

S'il se laisse avertir, il sauvera son âme. Si la sentinelle voit venir l'épée, et ne sonne pas de la trompette ;

Si le peuple n'est pas averti, et que l'épée vienne enlever à quelqu'un la vie, celui-ci périra à cause de son iniquité, mais je redemanderai son sang à la sentinelle. Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle sur la maison d'Israël.

Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : Méchant, tu mourras ! si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang.

Mais si tu avertis le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme. » [Ézéchiel 33 versets 1-9, Bible Louis Segond].

Comme ce fut le cas dans les temps bibliques, en ce siècle et jusqu'au retour de Jésus-Christ, comme il en était pour l'apôtre Paul, nous les enfants du Dieu comme ses sentinelles et en tant que tels, des comptes nous seront demandés par le Seigneur.

Si nous ne les prévenons pas et qu'ils meurent dans leurs péchés, le Seigneur leur fera porter la charge de leurs iniquités, mais il nous redemandera leurs sangs.

Ainsi le serviteur fidèle de Dieu doit être sage et s'assurer qu'il n'a pas le sang de son prochain, qu'il n'a pas averti, sur ces mains.

Vous qui avez lu ce livre jusque-là, et avez sondé son contenu, Bible en mains et dans un esprit de prière, il vous faut agir.

Dans un premier temps, afin que vous soyez bien au fait de la totalité du message que l'Esprit de Dieu me donne de porter, je vous invite à lire les livrets qui forment les *tomes II, III, IV* et *V* de la série intitulée « *Inquisitiô* ».

Il est à noter que le premier tome de cette série est en réécriture et n'est donc pas encore disponible.

Une fois que vous aurez pris connaissance du contenu de ces livres ou de leurs livrets, vous pourrez agir.

Pour ce faire, cette base ayant été établie, comme les feuilles d'automne emportées au loin par le vent, ils doivent tous, livres et livrets, être distribués au plus grand nombre.

Pour ce faire, partagez-les par tous les biais :

Par email, Facebook, WhatsApp Instagram, etc.

Nous devons maintenant considérer d'autres réalités liées à une œuvre aussi conséquente, tant par le travail d'étude qu'elle a nécessité que par le volume des ouvrages.

En effet, ce n'est pas sans peine que ce type de quête se mène.

Les pertes que j'ai dû subir en attestent !

Dans mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome II. La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie historique* » au chapitre « *Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire* », je vous ai présenté ma situation financière.

Dans cette lutte titanesque que je mène, pour la vérité et la justice, mes finances aussi ont été impactées.

Dans ce livre que je viens de vous présenter, je vous conte comment en tant qu'observateur du sabbat et du fait de ma profession, de coiffeur, mes fonds sont au plus bas, car je suis entravé par les lois françaises interdisant de travailler le dimanche.

De surcroît, a cause du fait que je dénonce dans l'un de mes livres les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour – qui jadis était ma religion –, pratique j'ai subi la désertion de mon salon de coiffure, par le « *gros* » de mes clientes qui sont des membres de cette religion, ce qui a porter un gros coup a mes finances.

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire mon livre intitulé « *Inquisitiô (Le message des trois anges), tome IV, La réalité de l'attaque du faux prophète et l'agneau bestial apocalyptique contre la loi de Dieu et la prophétie. Partie historique* ».

De surcroît, le chômage technique dû à cette pandémie de *Corona virus*, ainsi que les actions iniques de M. Vincent GUILGAULT contre moi – il a, de façon arbitraire et en opposition avec les lois, fait barrage afin que je ne puisse pas percevoir pour mes deux sociétés la subvention allouée aux entreprises en difficulté à cause de la pandémie –, a aggravé encore plus la situation, je me retrouve donc à survivre.

Vous pourrez découvrir ces réalités dans mon livre intitulé « *Infamies d'État (Réalité des actes inconstitutionnels pratiqués par l'État Français contrevenant à sa constitution)* » au chapitre « *Présentation des faits inhérents au traitement inapproprié de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts, M. Vincent GUILGAULT* ».

Comme vous le voyez les coups durs se sont succédé en vue de nuire à cette œuvre que le Seigneur m'a confié, les répercussions étant que je ne puis plus investir financièrement pour son avancement car, je suis dans une grande précarité.

En ce jour, je ne peux donc pas continuer à investir pour les livres.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter.

C'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Pour poursuivre je vous dirais que je retrouve dans l'oeuvre de toutes ces personnes qui m'ont attaqué d'une façon ou d'une autre l'empreinte du diable, car je sais que ces personnes ne sont pas mes ennemis, mais c'est le diable qui les a utilisé pour me nuire.

Cette réalité tient au fait nous n'avons pas à nous battre contre la chair et le sang, mais contre les forces des ténèbres [*Éphésiens 6 versets 10-12*], en sorte que nos persécuteurs ne sont pas nos ennemis, mais ce sont des marionnettes que le diable utilise pour nous persécuter.

Voici ce que nous pouvons lire en la matière :

« *Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force toute-puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable.*

Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes. » [*Éphésiens 6 versets 10-12, Bible louis Segond*].

Complétons avec cet autre texte : « *Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège. Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable.* » [*1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur*].

Finissons avec ceci : « **Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite :**

Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.

Mais ils vous feront toutes ces choses à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé. » [*Jean 15 versets 18-21, Bible louis Segond*].

Quand le diable cherche à nous détruire et/ou à nous persécuter, il utilisera souvent ceux qui ont rejeté le Seigneur et qui de par leurs actes sont devenus des enfants du démon [*Jean 8 verset 44*].

Le diable sachant qu'il lui reste peu de temps, est déchaîné et dans une grande colère, son objectif impérieux est de perdre le plus grand nombre. Ainsi, il fera la guerre à quiconque apporte aux hommes la lumière de l'Évangile pur en Jésus-Christ.

Vu la teneur de ce livre ainsi que celle des autres tomes de cette collection « *Inquisitiô* », je ne suis pas étonné de ce que je vis.

Avec du recul je vous dirais que l'une des attaques les plus drastiques que le diable à mener contre moi, fut par le biais de *M. GUILGAULT*, car grâce à l'argent de cette subvention, que j'ai pu percevoir, j'ai entrepris de corriger les livres spirituels que le Saint Esprit m'a inspirée et cela aussi bien en anglais qu'en Français.

J'ai d'abord commencé par corriger un des tomes du livre que vous avez en mains et que je pensais, qu'il aurait paru tel quel.

Néanmoins, une fois ce premier livre terminé et après relecture, je me suis rendu compte qu'il contenait trois thématiques bien distinctes qui pouvaient être développées pour constituer chacune un livre.

C'est ce que j'ai fait et ce premier livre de *572 pages* qui a été corrigé par le correcteur anglophone *M. Howard J. Eeles* est devenu l'élément fondateur de quatre livres de *572 pages* chacun. Ces quatre livres visent donc des objectifs bien précis.

Ce travail a été titanesque et l'est toujours, car en finissant ce livre que vous avez en mains, cela fera *8 livres* de *572 pages*, *4* en anglais et leur double en Français, que j'aurais fini d'écrire, par la grâce de Dieu.

Reste à finir mon livre intitulé « *Inquisitiô (le message des trois anges) tome I, qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?* », toujours en deux versions, en anglais et en français, que j'entamerais, si Dieu le veut, dès que les premiers tomes seront finis.

Sur ces *8 premiers livres* de *572 pages* chacun, j'ai déjà pu corriger en Français environ *30 %* et *40 %* de ceux qui sont en anglais.

J'ai déjà investi un peu plus de *13500 euros*, donc toutes mes économies, jusqu'au dernier centime pour que ces livres puissent voir le jour. Tout cela, **alors qu'ils sont offerts gratuitement en version numérique en français et en anglais.**

Ce fut une grande joie pour moi de voir mes idées se matérialiser en livres, surtout ceux qui sont en anglais, car bien que je ne maîtrise pas cette langue, l'Esprit de Dieu me donne la capacité de traduire mes livres et je les fais corriger par un correcteur proportionnel.

Malheureusement, celui que j'appelle « *l'ennemi de nos âmes* » a utilisé *M. GUILGAULT* et l'a inspiré de fomenter contre moi des œuvres iniques, la répercussion directe fut que je n'ai pas pu continuer la correction de ces livres.

Pour que certaines parties de ce livre puissent être mises à votre disposition, j'ai dû emprunter de l'argent auprès de mon amie Nicole. Je sais que Dieu agira en son temps pour que je ne sois plus son débiteur. Je suis très reconnaissant au Seigneur de l'avoir mise sur ma route et aussi de cette confiance qu'elle a placée et en moi et en cette œuvre.

Eh oui, les choses sont extrêmement difficiles mais j'ai foi en l'œuvre que le Seigneur me donne de porter, c'est pour cela que j'ai voulu poursuivre malgré ces difficultés et que vous trouverez une bonne partie du livre qui n'a pas pu être corrigée, faute de moyen.

Je vous prie de m'excuser pour les fautes que vous ne manquerez pas de trouver. Et je tiens en toute humilité à remercier mon amie *Nicole*, qui a, avec le peu de temps dont elle disposait, donné à certaines parties des textes en Français une certaine cohérence.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie. Je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu.

Je sais donc, qu'il agira, d'une façon ou d'une autre ! Le diable est déjà vaincu, le Seigneur seul est le Tout-Puissant et nul ne pourra empêcher à son œuvre d'avancée.

Fort de cette conviction c'est pour cela que, malgré la situation difficile, je continue à marcher par la foi, et je mets en place les plans que j'ai reçu de l'Esprit de Dieu en rêves.

Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée, mon leitmotiv est de porter mes connaissances à cette génération et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Pour en revenir à cette œuvre littéraire que le Seigneur m'a confiée, je vous dirais que ne pouvant ni continuer à éditer ces livres, ni les proposer à la vente numérique car ils ne sont corrigés que partiellement, j'ai choisi de les offrir sur mon site, je vous le présenterai à la fin de ce chapitre.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente.

Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront *des connaissances qui vous fortifieront.*

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages *inédits.*

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain.

Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.

Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

*Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».
Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles
furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une
énigme pour moi.*

*D'autant qu'en tant qu'antillais, je suis issu d'un peuple qui a
connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage.*

*De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion
des mots !*

*Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances
et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront
plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.*

Dans mes ouvrages, j'aborde divers thèmes, qui me tiennent à cœur et qui mettent en exergue mes convictions profondes, la plus importante de tout étant l'amour que je porte au Seigneur et le besoin, en tout temps, de donner Gloire à son nom.

Bien que j'aie déjà eu l'immense plaisir de publier plusieurs de mes livres, les finances faisant défaut, je n'ai pas pu trouver les fonds nécessaires pour éditer cinq autres livres, autres que les quatre que je vous ai déjà présentés et qui sont tout aussi riches que celui que vous avez en mains, et qui sont déjà en chantiers.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre.

Si ce livre que vous avez en mains vous a fortifié je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre mes autres ouvrages, car certainement, ils vous apporteront, des connaissances qui certainement vous seront aussi profitables.

Plusieurs de ces livres sont, ou seront bientôt, par la grâce de Dieu disponible en téléchargement gratuit sur mon site internet.

*Malheureusement pour moi, « l'argent étant le nerf de la guerre »
», tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ces
premiers livre que je vous ai présenté plus avant, ce faisant, je
n'ai plus les moyens de continuer cette oeuvre.*

Ce que je trouve des plus dommages est qu'hormis les *4 livres*, qui sont déjà finis en Français (*ainsi que leurs doubles en anglais soit 8 livres*), et que j'offre gratuitement sur mon site, mais qui sont en attente d'être corrigé, j'ai encore *5 autres ouvrages* que j'ai déjà mis en place l'ossature mais qui sont en attente de finition.

Pour continuer je vous dirais que ce livre que vous avez en mains ainsi que tous ceux de la série « *Inquisitiô (Le message des trois anges)* » vous ont présenté mon mode d'écriture, basé sur la parole de Dieu, et qui est renforcé de texte historique et législatif, destiner à mettre en lumière des réalités, qui jusque-là étaient cachés.

Mes autres livres spirituels, sont de ce même acabit, je mets en lumière des réalités bibliques oubliées depuis des siècles, mais qui sont vitaux pour la préparation des enfants fidèles du Seigneur en vue qu'ils soient prêts à aller à la rencontre de notre sauveur quand il reviendra.

L'objectif est aussi qu'en attendant le retour du Roi des rois et du Seigneur des seigneurs, que son peuple soit inébranlable en Jésus-Christ et pas branlant, et ne suive pas les lumières ténébreuses des doctrines fallacieuses que distille, tel un venin mortel, des gens qui œuvrent, sous couvert de la foi, pour le diable.

Pour en revenir à mes *4 livres* de la série « *Inquisitiô (le message des trois anges)* » que j'offre sur mon site, en version anglaise et française, pour que vous ayez un meilleur confort de lecture, j'ai besoin de votre aide, car la correction de chacun de ces livres coûte environ *7000 euros* en anglais et environ *3500 euros* en français.

Ces *4 livres*, une fois corrigés, seront toujours offerts gratuitement, en anglais et en Français, en version numérique, sur mon site. Hormis cela, en ce qui concerne l'œuvre d'écriture que le Seigneur me donne de mener pour lui, il est important de noter qu'il me faut un peu plus d'un an pour finir un livre dans sa version anglaise et française.

Hormis tout cela, il est convenable, selon moi que vous compreniez, que je ne peux à la fois écrire pour le Seigneur et travailler comme coiffeur conseil, ainsi, étant consacré totalement à l'œuvre du Seigneur, je dois aussi pouvoir vivre de cette œuvre...

Cette réalité les Saintes Écritures le déclarent dans le texte suivant :

« Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon oeuvre dans le Seigneur ? Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous ;

Car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur. C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent. N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?

Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ? Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ?

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ?

La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le boeuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des boeufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.

Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels.

Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ? Mais nous n'avons point usé de ce droit; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.

Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile.» [1 Corinthiens 9 versets 1-14, Bible Louis Segond].

Fort de tout ce que je viens de vous présenter, vous comprenez que j'ai besoin de votre aide, afin de continuer cette œuvre. J'ai fait bien des démarches en vue d'obtenir un financement, mais ni les banques ni les sociétés de crédit n'accordent des financements pour l'édition de livres, cela s'avère être un défi.

À chaque nouvelle demande rejetée, j'ai été tel un homme qui, perdu en plein désert, court après un mirage lui présentant un lac « salvateur », mais en vain. Les répercussions sont que, faute de finances, l'œuvre est en friche.

Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, à qui appartiennent l'argent et l'or, ainsi que cette œuvre qu'il m'a confié, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

Il est vrai que beaucoup en sont venu à vivre en pensant que leurs biens temporels leur appartiennent et n'ont que faire des besoins de l'œuvre du Seigneur. Ceux-là je les invite à lire les paraboles que nous trouvons dans les textes suivants. Voici la première : **« Puis il leur dit : Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance.**

Et il leur dit cette parabole : Les terres d'un homme riche avaient beaucoup rapporté. Et il raisonnait en lui-même, disant : Que ferai-je ?

Car je n'ai pas de place pour serrer ma récolte. Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, j'en bâtirai de plus grands, j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens ;

Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, et réjouis-toi. Mais Dieu lui dit : Insensé !

Cette nuit même ton âme te sera redemandée; et ce que tu as préparé, pour qui cela sera-t-il ? Il en est ainsi de celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est pas riche pour Dieu. » [Luc 12 versets 15-21, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci :

« Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui chaque jour menait joyeuse et brillante vie. Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères, et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères.

Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli. Dans le séjour des morts, il leva les yeux; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

Il s'écria : Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue; car je souffre cruellement dans cette flamme. Abraham répondit :

Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne ; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » [*Luc 16 versets 19-25, Bible Louis Segond*].

L'heure n'est plus à tergiverser, si ce livre vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir nourrir les âmes, pour et par le Seigneur. J'ai foi que le Seigneur a un peuple fidèle, qui est présenté comme les 7000 qui, du temps d'Élie, n'ont point fléchi le genou devant Baal et qu'ils lui demeurent fidèles.

Je sais que vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que notre Sauveur nous le demande.

Voici ce qui est préconisé : « **Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi.** » [*Matthieu 5 verset 42, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ceci : « **Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ?**

Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité.

Par là nous connaissons que nous sommes de la vérité, et nous rassurerons nos coeurs devant lui » [1 Jean 3 versets 17-19, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : « **Si l'un de tes compatriotes tombe dans la pauvreté dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne, tu ne lui fermeras pas ton coeur et tu ne lui refuseras pas ton aide.**

Au contraire, tu lui ouvriras ta main toute grande et tu lui prêteras suffisamment selon ses besoins. Garde-toi bien de nourrir dans ton coeur des pensées mesquines et de te dire :

« C'est bientôt la septième année, l'année de la remise des dettes » et, pour cette raison, de regarder ton compatriote pauvre d'un mauvais oeil sans rien lui donner. Car alors, il se plaindrait de toi à l'Éternel et tu porterais la responsabilité d'une faute.

Donne-lui généreusement et non pas à contrecoeur. Et pour cela, l'Éternel ton Dieu te bénira dans tout ce que tu feras et dans tout ce que tu entreprendras. En fait, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays : c'est pourquoi, je t'ordonne d'ouvrir toute grande ta main à ton compatriote, au malheureux et au pauvre dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-11, Bible Semeur].

Si ce livre où l'un de ceux que je vous offre gratuitement sur mon site vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer à fortifier et aider le plus grand nombre.

J'en appelle donc à votre générosité. Ainsi, si le vôtre coeur vous en dit, vous pouvez m'apporter votre aide en me faisant parvenir vos dons par voie postale à :

*Monsieur Kenny Ronald Marguerite, Impasse py n° 24,
Californie, 97232 Le Lamentin (Martinique).*

Vous avez aussi la possibilité de faire un don sur l'onglet « **Faire un don avec Paypal** » (onglet situé sur l'écran, à gauche pour les ordinateurs et en bas pour les portables) présent sur mon site : **kenny-ronald-marguerite.com**.

4 Présentation du livre *"Inquisitiô (Le message des trois anges) tome III, La réalité de l'attaque de la petite corne de Daniel 7 contre la Loi de Dieu et les temps de la prophétie. Partie prophétique"*

Pour entrer dans le vif du sujet, je vous dirais qu'actuellement, sous le voile de l'invisible se jouent des tragédies dont les répercussions pour l'humanité sont pires que celles que contaient autrefois les Grecs.

En effet, il s'agit de la mort du plus grand nombre, aussi bien de façon littérale que spirituelle. Pour la mort physique, vous ne me contredirez certainement pas, car toute l'humanité est, depuis plus de deux ans « *sous le joug* » du mortel *Corona virus*.

Ce fléau a fait et fait encore des ravages sur toute la surface de la terre, retenant en otage toutes les nations et décimant des peuples.

Face à cette situation dramatique et inédite, les questions affluent :

D'où vient cette maladie ? Est-ce un virus qui a pris naissance dans la nature et qui a muté ? Ou encore, est-ce une arme chimique, créée intentionnellement ? Et si c'est le cas, pourquoi ce virus est-il dans la nature ? A-t-il été lâché par inadvertance, ou fait-il partie d'un complot d'un groupe obscur destiné à détruire une grande partie de l'humanité ?

N'étant pas scientifique ou un investigateur des services secrets, je ne puis vous répondre, néanmoins, l'auteur de toutes les maladies et calamités qui frappent le monde est connu. Pour découvrir son identité, je vous invite à lire les textes de [Job 1] et [Job 2].

Dans ces lignes, nous voyons comment Satan a tué les enfants de Job. Pour ce faire, il a utilisé les grands vents afin de cogner de façon simultanée sur les quatre coins de la maison où ils étaient réunis.

Le démon a aussi œuvré par le biais de peuplades sanguinaires afin de tuer les serviteurs de Job en vue de voler ses troupeaux.

Nous découvrons aussi comment le diable maîtrise et utilise les maladies, il a frappé Job d'un ulcère qui lui a laissé des plaies sur toute la surface de son corps.

Dans [Matthieu 24] et [Luc 21 versets 10-36], nous apparaissent les signes des derniers temps, *les guerres, les maladies, les famines, etc.*

En lisant cela, nous comprenons que c'est le démon qui est aux manettes. La raison d'être de toutes ces choses devant marquer la fin du monde et que nous vivons en ce siècle est que le démon est déchaîné, car il sait qu'il lui reste peu de temps, c'est pour cela que tel un lion affamé il est impitoyable.

Le démon est toujours à l'œuvre quand il y a « *un mauvais coup dans l'air* », il fera bientôt s'abattre sur toute l'humanité une autre tragédie bien pire que la *Covid 19*, c'est de la marque de la bête qu'il s'agit ! *Celle-ci sera spirituelle et entraînera la perte de millions d'individus.*

Le sort réservé à ceux qui recevront cette marque sera de brûler dans *l'étang de feu et de soufre*, les autres qui ne l'auront pas ne pourront « *ni acheter ni vendre* » et seront tués par une entité inique, représentée par un agneau apocalyptique à deux cornes.

Seuls les « *saints* » seront épargnés ! Nous le verrons. Cet être éminemment étrange, bien que se soit lui qui donne la marque de la bête, n'en est pas le détenteur. Celui qui l'est, c'est une bête à sept têtes et dix cornes, qui est au service du démon. La marque de la bête est donc par extension la marque du démon ! Il apparaît ainsi que deux choix seront bientôt proposés à toute l'humanité :

Le premier consiste à recevoir la marque de la bête qui s'acquiert en portant révérence au diable, en rejetant le Seigneur ou sa Parole. Le deuxième choix est de demeurer fidèle à Dieu et d'être scellé par le Saint-Esprit pour éviter l'emprise du démon et de ses sbires.

Ceci est le cœur du message des trois anges apocalyptiques exhortant à sortir de Babylone, où les oeuvres de l'agneau bestial à deux cornes sont pratiquées. Ceci conduit, nous l'avons vu, à recevoir la marque de la bête, sans laquelle nul ne peut ni acheter ni vendre.

Nous verrons aussi comment, au fil des siècles, le peuple de Dieu, la belle et délicate épouse du Seigneur, en est venue à copuler avec la bête et pire, comme une courtisane, elle a conçu pour son amant inique des enfants illégitimes.

Dans ces lignes nous lèverons aussi le voile sur l'identité de Babylone (*la sulfureuse cavalière qui monte une bête écarlate*). Nous décrypterons en outre, la réalité cachée derrière la marque de la bête qui, dans le livre de l'Apocalypse, semble sortir de nulle part afin de corrompre le plus grand nombre. Pour beaucoup, il s'agirait d'une puce implantée, notamment par le biais des vaccins contre la *covid 19*.

Cependant, est-ce bien ce que nous dit la Bible à ce propos ? Nous le verrons ! Nous analyserons aussi, la réalité littérale qui se cache derrière les symboles « *vendre et acheter* » indissociables de la marque de la bête. Ici, est-ce d'argent, au sens littéral, dont il est question ?

Ne s'agit-il pas plutôt de symboles prophétiques, présentant une toute autre réalité, qui n'est nullement monétaire ? Nous le verrons !

En outre, nous ferons aussi une étude sur la nature et les modalités d'obtention du sceau de Dieu – sans lequel nul ne pourra avoir accès à son Royaume. Le sceau de Dieu et de Christ étant directement liés à l'obéissance aux Saintes Écritures, nous verrons dans un premier temps la place qu'occupe la loi de Dieu et tout particulièrement le sabbat dans le grand conflit cosmique.

Ce dernier oppose Satan et ses anges déchus (*démons*), à Dieu ainsi qu'à ses saints anges et au peuple élu du Seigneur. Le plus grand besoin du démon est de ne pas être jugé, c'est pour cela que son objectif suprême est de séduire les enfants fidèles de Dieu, dès que cette possibilité lui est offerte [*Matthieu 24 verset 24*].

Cette démarche du diable a un but premier, celui de rendre inéligible le peuple de Dieu, car c'est lui qui devra le juger. Pour arriver à ses fins, il a « *infiltré* » au sein du peuple de Dieu, ses serviteurs qui, tout en le servant, donnent le visage de sainteté :

Voir [1 Corinthiens 6 versets 2-3], [2 Corinthiens 11 versets 13-15].

Le plus puissant, le plus virulent et le plus sanglant de ses serviteurs est présenté prophétiquement comme une *petite corne, qui martyrisera, spoliera et tuera*, le peuple de Dieu. Sa mission sera en outre d'essayer de changer les temps et la loi [Daniel 7 versets 23-27].

Nous découvrirons comment les plans que le diable a fomentés en vue de retirer des mains du peuple de Dieu ces deux armes puissantes que sont la loi et les temps – ces temps qui nous le verrons, sont en fait ceux de la prophétie – se sont pleinement réalisés par l'entremise de son puissant serviteur appeler la petite corne.

Les attaques de cet être inique ont pour objectif de rendre inapte le peuple de Dieu à être avec Jésus à son retour. Pour le comprendre, il faut avant tout savoir que ce peuple que Christ revient chercher, c'est l'Église du reste. Les points faisant reconnaître ses membres sont qu'ils gardent les commandements du Seigneur (*donc sa Sainte loi*) et qu'ils ont le témoignage de Jésus (*l'esprit de prophétie*).

Nous découvrirons comment l'observation ou non de la loi de Dieu scellera un peuple pour Dieu et un autre pour le démon.

Nous découvrirons aussi comment la loi et la grâce sont complémentaires, elles sont appelées par le Seigneur à subsister au sein de son peuple fidèle. Une fois ces bases établies, nous poursuivrons notre voyage en terre sainte, mais nous ferons un autre type de halte :

Nous nous arrêterons sur les trois jours et les trois nuits les plus importants de toute l'histoire de l'humanité. Sans eux, nul ne serait sauvé ! Pour ce faire, nous irons au pied de la croix sanglante de Christ à Golgotha, puis dans le tombeau du Roi des rois et nous finirons notre excursion avec la résurrection du Seigneur des seigneurs.

Au travers des textes historiques et prophétiques bibliques, nous allons découvrir le mystère se cachant derrière les trois jours et trois nuits où, tel Jonas dans le ventre de la baleine, Jésus-Christ a dû lui, demeurer au sein de la tombe.